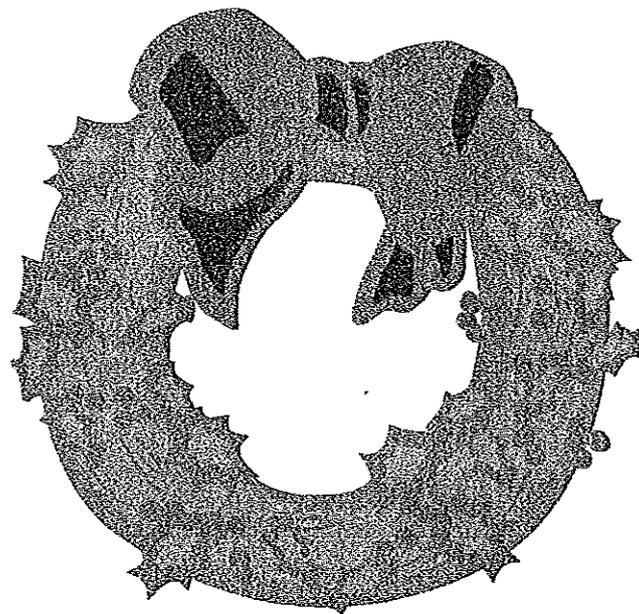


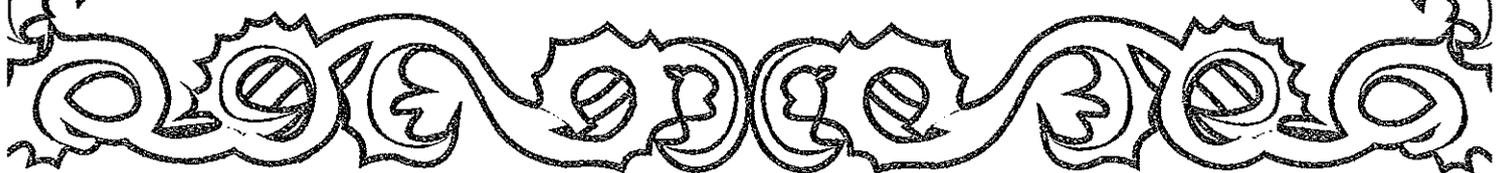
LE PETIT CORPATUS



**B
A
2** **O
N
O** **N
N
O** **N
E
O** **E
E
1**

JANVIER/FEVRIER 2001

N°164



L'ASSOCIATION
CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU

*Tient à souhaiter une Bonne Année à tous les Corpatus et tous nos amis.
Nous remercions aussi tous ceux qui sont loin, et sont heureux de savoir ce qui se
passe dans notre joli village.*

*Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent.
Avec toute mon amitié, La Présidente : Gisèle ROUX*

LES VOEUX DU MAIRE

En ce début de 3ème Millénaire, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2001.

2000 fut une année riche de travaux et projets municipaux pour le bien de toute la population.

Ainsi dans le cadre du développement touristique du Canton, la première tranche des travaux de mise en valeur des berges du lac, initiée par le SIVOM, a été inaugurée dans l'été. La deuxième tranche concernant le camping est bien avancée. La via ferrata du Barrage du Sautet, quant à elle, sera bientôt mise en service.

Au niveau de l'amélioration des structures communales, rappelons que les travaux de rénovation de la Mairie, qui concernent aussi bien les salles de réunions que la Bibliothèque, vont débiter sous peu. Dans un cadre accueillant, la Bibliothèque sera totalement informatisée..

Dans le cadre du Village du Livre, nous nous réjouissons de l'installation des premiers éditeurs auteurs dans le village.

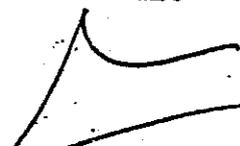
Les différentes manifestations sportives ou culturelles qui se sont déroulées sur notre Commune en 2000 ont eu un vif succès. Elles seront reconduites cette année pour, nous l'espérons, la plus grande joie de tous.

L'Equipe Municipale souhaite poursuivre son travail pour que CORPS soit reconnu comme un village dynamique dans lequel il fait bon vivre. Notre souci constant est de rester au service de la Collectivité et à l'écoute de ses habitants.

Encore tous nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année!

Am. toutis les amants du Grand Communisme et de l'art-vivante

Le Maire



RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 DÉCEMBRE 2000

PRESENTS : MM.
CARDIN, ROUX,
FRANCOU-CARRON,
CROCHON, REYNIER,
GONSOLIN,
PASDRMADJIAN,
PELLISSIER.

ABSENTS : MM. CALVAT,
DUMENIL, BOULANGER;
CORBY.

REPRESENTE : M.
GARAUD.

Secrétaire de Séance :
Mme FRANCOU-CARRON.

Ordre du Jour :

- I)- Contrats d'assurance personnel communal.
- II)- Dossiers d'urbanisme.
- III)- Avenant convention de mise à disposition terrains EDF.
- IV)- Contrat de maîtrise d'œuvre travaux d'assainissement.
- V)- DM budget communal.
- VI)- Questions diverses.

~~~~~

**I)- CONTRATS**  
**D'ASSURANCE**  
**PERSONNEL**  
**COMMUNAL :**

a) Nouveau contrat d'assurance  
Sur proposition du Maire,  
Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26 ; vu le décret n°86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article

26 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 ; considérant que, si la collectivité est tenue de garantir les risques statutaires de l'ensemble de ses agents, elle peut passer un contrat visant à assurer ces risques ; considérant que, conformément à la législation en vigueur, le Centre de Gestion propose un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires souscrit auprès de G.P.A. et géré par l'intermédiaire de la Société Française de Courtage d'Assurances du Personnel (SOFCAP) 18020 BOURGES cedex ; considérant que ce contrat vise à :

- améliorer les garanties et les prestations offertes
- réduire les charges financières et les coûts de gestion
- assurer le suivi annuel de la situation du personnel en regard des différents sinistres grâce à des statistiques et des graphiques

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le Maire a délégation pour résilier le contrat d'assurance contre les risques statutaires en cours et passer un nouveau contrat selon les conditions précisées en annexe.

**b) Cotisation MUTEX**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'augmentation au 1<sup>er</sup> Janvier 2001 du taux de la cotisation à la MUTEX, mutuelle complémentaire des salariés, le taux passant de 1,11% à 1,44%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter la part patronale de 0,26% à 0,36%, correspondant à une participation de la commune de 25%, la part des

employés passant de 0,85% à 1,08%.

**II)- DOSSIERS**  
**D'URBANISME :**

- 1) Demande de permis Mr J. CHARLES : accord du Conseil Municipal.
- 2) Déclaration d'intention d'aliéner Maison EVRARD : consultation de l'OPAC pour ce dossier avant toute décision.

**III)- AVENANT**  
**CONVENTION DE MISE**  
**À DISPOSITION**  
**TERRAINS EDF :**

Le Maire rencontrera EDF à ce sujet.

**IV)- CONTRAT DE**  
**MAÎTRISE D'ŒUVRE**  
**TRAVAUX**

**D'ASSAINISSEMENT :**  
Mr RAGOUCY doit donner son avis sur la proposition présentée.

**V)- DM 05 BUDGET**  
**COMMUNAL :**

Voir documents en Mairie.

1) Réalisation de vitraux pour la façade de l'église :  
Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis proposé par l'Atelier MONTFOLLET de Grenoble pour la fabrication de vitraux pour la façade ouest de l'église ; ces vitraux viendraient se positionner sur la fenêtre et l'oculus du bas, ainsi que sur l'ouverture haute.

Le coût de la totalité des travaux se chiffre à 51 510 F TTC, auxquels il faut rajouter la pose des vitraux. Le Conseil Municipal, après délibération, donne son

accord à la réalisation de ces vitraux dont le montant s'élève à environ 60 000 F TTC pose comprise, et charge le Maire de solliciter auprès du Conseil Général l'obtention d'une subvention dans le cadre de la réalisation d'œuvres d'art des Communes.

## 2) Equipement informatique bibliothèque :

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition définitive de fourniture d'un équipement informatique pour un poste d'administrateur à la bibliothèque avec un logiciel Atalante, une imprimante laser, la maintenance de l'équipement et une journée de formation. Ce devis est proposé par l'entreprise ALPES NET pour la somme de 33 710 F HT, soit TTC 40 317,16 F.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la commande d'un équipement informatique pour la bibliothèque auprès de la Société ALPES NET pour la somme de 40 317,16 F TTC, une fois les crédits inscrits en DM au BP 2000, et charge le Maire de demander auprès du Conseil Général le versement d'une subvention pour cette opération d'équipement.

## VI)- QUESTIONS DIVERSES :

### 1) Demande de subvention bibliothèque :

Lecture est faite par le Maire de la demande de la Présidente de la Bibliothèque de Corps pour le versement d'une subvention de fonctionnement équivalente à la subvention versée à la

Commune par le Conseil Général pour le fonctionnement des bibliothèques municipales. Cette subvention, pour l'année 2000 (basée sur les résultats de 1999) est de 4 640 F. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 4 640 F à la Bibliothèque de Corps et charge le Maire de prévoir les crédits au BP 2000 par décision modificative.

### 2) Demande de subvention pour acquisitions foncières dans le cadre de la mise en place du Village du Livre :

Le Maire informe le Conseil Municipal des termes de la lettre du Sénateur DESCOURS en date du 08 Novembre 2000 à propos de l'obtention éventuelle d'une aide financière dans le cadre des fonds de la réserve parlementaire du Sénat. Cette aide pourrait faciliter les achats immobiliers à venir pour la mise en route du Village du Livre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande d'aide financière auprès du Sénateur DESCOURS pour les acquisitions foncières nécessaires à l'implantation du Village du Livre et charge le Maire d'accomplir toutes les formalités pour la mise en œuvre de cette démarche.

### 3) Annulation partielle des impayés :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les termes de la lettre de Mr PEROT, Directeur du Village de Vacances, en date du 22 Novembre 2000 concernant les décisions de l'Assemblée du 21 Octobre 2000 relatives aux sommes impayées dues par LVT.

Après délibération et échange de vues, le Conseil Municipal décide, afin de résoudre définitivement ce contentieux, d'annuler sur un total restant à payer la somme de 16 456,01 F en laissant à la charge de LVT le reliquat de :  
 $23727,01 - 16456,01 = 7371,01$  F.

### 4) Complément de salaire pour la gérante du Camping des Aires :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'embauche de la gérante du Camping des Aires, les conditions salariales pratiquées auparavant par l'Office du Tourisme avaient été reconduites, en particulier l'attribution d'un complément de salaire correspondant à 10% des recettes dès que celles-ci atteignaient 20 000 F.

Un bilan de la saison écoulée donne un total de recettes de 55 584 F.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'octroyer, pour la saison 2000, à la gérante du Camping des Aires un complément de salaire brut de :

$(55584 - 20000) \times 10\% = 3558,40$  F

à payer au mois de Décembre 2000.

### 5) Chantier PRODEPARE 2001 :

Le Maire présente le chantier PRODEPARE (Programme Départemental d'Insertion par l'Environnement) 2001.

Les travaux prévus en 2001, effectués par des équipes de 8 personnes sous Contrat Emploi-Solidarité et sous la responsabilité d'un agents

des Eaux et Forêts concerneraient l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander la réalisation de 10 journées maximum de travaux d'entretien de sentiers de randonnées par une équipe PRODEPARE et charge le Maire d'inscrire au BP 2001 la somme de : 22 000 F HT (26 312 F TTC) pour la réalisation de cette opération.

**6) Autres points abordés :**

1- Une estimation du coût de construction d'une école neuve est présentée par le Maire : une rencontre sera programmée avec Mr MARCHAND, architecte.

2- Demande de cession d'une concession entre membres de la même famille : accordé.

3- Lecture est faite pour information de la Charte de la Communauté de Communes.

4- Demande de location car sans chauffeur le 31/12 : accordé au prix normal avec copie du permis transport en commun du chauffeur et véhicule rendu avec le plein de carburant.

5- Offre de Mme ARANEO : contacter la Roseraie.

6- Convention entre la Commune et l'ADT : une réunion sera organisée pour sa mise au point.

7- Réclamations OM 2000 : examen des courriers et accord sur les annulations.

.....

**13 JANVIER 2001**

**PRESENTS :** MM. CARDIN, ROUX, FRANCOU-CARRON, GARAUD, REYNIER, GONSOLIN, PASDRMADJIAN.

**ABSENTS :** MM. CALVAT, DUMENIL, BOULANGER, CORBY, PELLISSIER, CROCHON.

**Secrétaire de Séance :** M. GARAUD.

**Ordre du Jour :**

I)- Echange de terrain Commune - Mr RIVIERE.

II)- Adhésion de Communes au SDEA.

III)- Transfert Casernement Pompiers.

IV)- Convention Mairie - ADT.

V)- Tarifs 2001.

VI)- Baux location bâtiments communaux.

VII)- Glissement chemin Microcentrale Lac.

VIII)- Contentieux rénovation locaux LVT.

IX)- Réclamation locataire appartement école.

X)- Questions diverses.

.....

**I)- ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE - MR RIVIERE :**

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le plan d'échange de terrain entre la Commune de CORPS et Mr et Mme RIVIERE aux abords de leur propriété aux Vergers.

Cet échange permettra de régulariser l'occupation de terrain par la Commune près de la station-service ; il concerne une superficie de 48m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour cet échange de terrain tel qu'il apparaît sur le plan dressé par Mr ROUVIDANT, géomètre expert, et charge le Maire d'effectuer toutes les

démarches en vue de finaliser l'échange.

**II)- ADHESION DE COMMUNES AU SDEA :**

Le Maire présente au Conseil Municipal les délibérations du SMDEA en date des 9 Mars et 12 Octobre 2000 acceptant l'adhésion au SMDEA des Communes de CHORANCHE, PASSINS et du SIVOM du Pays de VAULX.

Le Maire précise que les membres du SMDEA doivent, conformément aux statuts du Syndicat, approuver expressément l'adhésion de tout nouveau membre intéressé.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les adhésions des Communes de CHORANCHE, PASSINS et du SIVOM du Pays de VAULX.

**III)- TRANSFERT CASERNEMENT POMPIERS :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours a prévu comme dernière étape le transfert des infrastructures des Centres de Secours au SDIS en 2001.

Ce dernier transfert prendra la forme d'une mise à disposition des locaux et du matériel du Centre de Secours.

Le SDIS a préparé une convention type approuvée par son Conseil d'Administration les 12 Octobre et 5 Décembre 2000.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur les termes de la convention présentée et charge le Maire de

regrouper les pièces devant y être annexées et de signer avec le SDIS la convention de mise à disposition, établie en quatre exemplaires.

#### IV)- CONVENTION MAIRIE - ADT :

Le Maire présente au Conseil Municipal le texte de la convention liant la Mairie à l'Association de Développement Touristique. Cette convention précise le rôle de l'ADT et de la Mairie dans le fonctionnement de la Maison du Tourisme et dans la promotion touristique. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord sur le texte de la convention présentée et charge le Maire de signer cette convention avec l'ADT.

#### V)- TARIFS 2001 :

##### 1) Tarif location skis école :

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de location du matériel de ski des écoles.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'hiver 2001 les tarifs précédents, à savoir :

##### Tarif de location par sortie :

- Elèves de CORPS (sorties scolaires) : 6,00 F (3,00 F)\*
- Elèves de CORPS (sorties non scolaires) : 15,00 F (8,00 F)\*
- Enfants ou adultes extérieurs à l'école : 30,00 F (15,00 F)\*
- Location saison (élèves des écoles de CORPS : 150,00 F (100,00 F)\*

\* tarif pour skis, bâtons ou chaussures

##### 2) Tarifs RTC :

Le Maire rappelle que les prix des transports occasionnels n'ont pas été modifiés depuis 1994 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une actualisation des tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> Mars 2001 :

##### - Transport LVT/CORPS :

180 F HT

##### - Transport CORPS/BOUSTIGUE :

180 F HT

##### - Transport CORPS/PELLAFOL :

380 F HT

##### - Transport CORPS/LA SALETTE :

600 F HT

##### - Forfait transport journée dans un rayon de 25 km :

700 F HT

##### - Forfait transport 1/2 journée dans un rayon de 25 km :

600 F HT

Les kilomètres en supplément du forfait seront facturés au prix de 8,00 F HT le km

##### - Prix du ticket transport Marché :

7,00 F TTC

##### 3) Tarif locations 2001 :

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un changement de prix en 2001 pour les locations d'immeubles communaux et l'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs annuels suivants applicables dès que la délibération est exécutoire :

##### - Occupation du domaine public :

41,00 F le m<sup>2</sup>

Mr PERRAULT (30m<sup>2</sup>) : 1 230 F

Mme WEBER (16m<sup>2</sup>) : 656 F

Mr DELAS (47m<sup>2</sup>) : 1 927 F

Mr PELLISSIER (26m<sup>2</sup>) : 1 066 F

Mme MESNARD-GUITTET (16m<sup>2</sup>) : 656 F

Mr JOURDAN (12m<sup>2</sup>) : 492 F

##### - Location garage Joseph TEMPLIER :

243,84 F HT

##### - Location ancienne cure Mme MARY :

7680 F

##### - Location emplacement marché :

3, 50 F le mètre linéaire

Les autres tarifs demeurent inchangés :

##### - Location Salle des Fêtes/jour :

500 F ou 800 F

(personnes extérieures à CORPS) - Gratuit pour les associations de CORPS

##### - Location 1<sup>ère</sup> partie Salle des Fêtes ou Salle Polyvalente :

300 F ou 500 F

(personnes extérieures à CORPS) - Gratuit pour les associations de CORPS

##### - Location matériel journée :

Chaises : 5 F (commerçants)  
3,50 F (autres)

##### Tables :

24,50 F (commerçants)

8 F (autres)

##### - Location camion avec chauffeur pour un voyage à la déchetterie : 200 F

##### 4) Révision loyer Perception :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité, comme prévu dans le bail, de réviser tous les 3 ans le montant du loyer de la Perception établi le 1<sup>er</sup> Avril 1998 pour un montant de :

39 000 F annuels.

Après délibération, le Conseil Municipal propose de fixer le nouveau loyer de la

Perception de la manière suivante :

Base : loyer au 1<sup>er</sup> Avril 1998 :

39 000 F

avec comme référence l'indice ICC de l'INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre 2000 paru au J.O. du 12 Janvier 2001 :

1 093

d'où le nouveau loyer :

$39\,000 \times 1\,093/1\,067 =$

39 950,32 F

#### **5) Révision location garage Canal d'Arrosage :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait, comme prévu dans le bail, réviser le montant du loyer à payer pour le garage mis à disposition de la Commune par le Canal d'Arrosage.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la fixation du nouveau loyer calculé ainsi :

Base : 10 000 F

avec comme référence l'indice ICC de l'INSEE du 4<sup>ème</sup> trimestre 1998 paru au J.O. du 18 Avril 1999 :

1 074

nouveau loyer :

$10\,000 \times 1\,089/1\,074 =$

10 139,66 F

avec comme référence l'indice ICC de l'INSEE du 2<sup>ème</sup> trimestre 2000 paru au J.O. du 13 Octobre 2000.

#### **VI)- BAUX LOCATION BÂTIMENTS**

##### **COMMUNAUX :**

**Contrat de location maison cadastrée AC 98 :**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les termes du contrat de location de la maison qui a été achetée par la Commune à la fin de l'année dernière.

Cette maison cadastrée AC 98 possède une surface habitable de 230m<sup>2</sup> environ

élevée sur 2 niveaux, plus un garage, et se situe à l'angle de la Rue de la Voirie et de la Montée des Fossés.

Le Maire propose de fixer le loyer annuel à 44 400 F, révisable chaque année, payable en 12 mensualités, avec une caution de 2 mois de loyer.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord sur le contrat de location présenté, le montant du loyer étant de 44 400 F annuels, et charge le Maire de signer, avec le nouvel occupant, le contrat de location présenté.

#### **VII)- GLISSEMENT CHEMIN MICROCENTRALE LAC :**

Ce dossier sera suivi par la Communauté de Communes, les dossiers concernant le RTM étant de sa compétence.

#### **VIII)- CONTENTIEUX RENOVATION LOCAUX LVT :**

Lecture est faite par le Maire de la requête présentée par LOISIRS VACANCES TOURISME - Les Hameaux du Sautet auprès du Tribunal Administratif en vue d'obtenir une indemnisation pour les désordres survenus après les travaux de réhabilitation du Village de Vacances.

LVT demande :

- le remboursement des travaux de remise en état des malfaçons constatées, pour un montant de 106 579,01 F TTC

- le paiement d'une indemnisation de 400 000 F pour le préjudice subi

- le versement de 50 000 F au titre de l'article L 8-1 du Code des Tribunaux Administratifs

- le remboursement des frais d'expertise réglés par LVT pour la somme de 43 747,71 F

Soit au total le paiement de la somme de 600 326,72 F.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- mandate le Maire pour représenter la Commune devant le Tribunal Administratif

- charge la SCP d'avocats FESSLER de l'aider à défendre la Commune dans cette affaire.

#### **IX)- RECLAMATION LOCATAIRE APPARTEMENT ECOLE :**

Des fuites d'eau se sont produites contre la façade de l'appartement de l'école : un examen approfondi permettra de décider si une déclaration à l'assurance est nécessaire.

#### **X)- QUESTIONS DIVERSES :**

##### **1) Avenant n°1 aux contrats de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre un avenant au Contrat de Maîtrise d'Œuvre signé entre la Commune et le Cabinet d'Architectes CHARRON-RAMPILLON et un avenant à la Convention de Contrôle Technique de Construction confié au Bureau ALPES CONTRÔLE, du fait de la mission de Maîtrise d'Ouvrage passée avec TERRITOIRE 38 en date du 21 Octobre 2000.

Cet avenant permettra à TERRITOIRE 38 d'assurer le suivi administratif et financier de ces deux marchés au nom et pour le compte de la Commune, conformément à sa mission de mandataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour passer un avenant aux deux contrats liant la Commune de CORPS avec le Cabinet CHARRON-RAMPILLON d'une part et le Bureau ALPES CONTRÔLE d'autre part et charge le Maire de préparer et signer les deux avenants.

#### 2) Mission CSPS travaux Bibliothèque - Mairie :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de TERRITOIRE 38 au sujet des diverses consultations pour le choix du Coordonnateur Sécurité Protection Santé nécessaire pour le suivi du chantier de rénovation de la bibliothèque et des bâtiments de la Mairie.

TERRITOIRE 38 propose de choisir l'offre de MBM COORDINATION, plus apte à répondre aux difficultés potentielles du futur chantier.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour prendre l'entreprise MBM COORDINATION comme Coordonnateur Sécurité Protection Santé pour un montant de 27 355 F HT et charge TERRITOIRE 38, mandataire de la Commune de CORPS, de passer un marché avec cette entreprise.

#### 3) Versement acompte fabrication vitraux église :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Atelier MONTFOLLET sollicitant le versement d'un acompte à la commande pour la réalisation des vitraux à l'église de CORPS.

Le montant du devis s'élève à : 51 510,37 F TTC et l'acompte demandé à 17 710,12 F. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour un versement à la commande d'un acompte de 17 710,12 F à l'Atelier MONTFOLLET.

#### 4) Coupe affouagère :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la part d'habitants de CORPS pour la mise en route d'une coupe affouagère en 2001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose de réaliser une coupe en 2001 dans les bois communaux, près de la trouée de Boustigue, et charge MM Jean-Marie GONSOLIN, Roland BOUVIER et Philippe DUMAS de la responsabilité de la mise en œuvre de cette coupe, le nombre de lots étant limité à 30.

#### 5) Paiement de congés payés :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de l'employé en contrat CEC ; son contrat finit à la fin du mois de Mars 2001 et il souhaiterait que les congés payés non pris lui soient réglés avant la fin de son contrat, même si celui-ci est renouvelé.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord pour le règlement avant la fin du contrat des congés payés non pris par l'agent travaillant en CEC, conformément à la législation régissant les employés communaux soumis au régime de droit privé.

#### 6) Autres points évoqués :

\* Factures matériel : des fournitures (peinture, moquette, papier à poser sur les murs, plaques de polystyrène) ont été commandées pour

l'aménagement des locaux au-dessus de la Mairie, occupés provisoirement par la Société ALPHA TANGO ; accord du Conseil Municipal pour le paiement par la Commune de ces factures.

\* Réfection façades Gendarmerie :

un devis sera demandé à l'entreprise JOSE

\* Demande de réalisation d'une pergola à la Gendarmerie :

accord du Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## REABONNEMENT PETIT CORPATUS

Pour les adhérents n'ayant pas encore payé leur abonnement **ATTENTION !** Le prochain journal ne pourra vous être envoyé.

Pensez à adresser vos règlements à  
**LA MAISON DU TOURISME**  
A l'ordre de :  
**CULTURE ET LOISIRS**  
**DE L'OBIOU**

Rappel Tarifs :  
**90F A CORPS**  
**115F PAR LA POSTE**

# CORPS AU XX<sup>ème</sup> SIECLE

ANNEE 1944 : SUITE ET FIN.

(Photocopie de lettre de Mr LENOIR transmise par Mme ARBOUET)

De : René LENOIR  
2 rue Bayard  
34200 SETE

A : Juliette ARBOUET  
Rue du Temple  
38970 CORPES

16 Octobre 2000

Madame,

C'est à votre bienveillance, sans doute, que je dois l'envoi du n° 162 de septembre/octobre 2000 du Petit Corpatius. Soyez en vivement remerciée. Quand je vous ai rencontrée l'an dernier à pareille époque au Sanctuaire, je n'imaginai pas que vous alliez mener à bien un pareil travail sur l'histoire du bourg en 1944. Soyez en félicitée ! Je ne connais que trop l'ingrat travail de la recherche.

Si vous vous souvenez, à l'époque, j'étais en quête de Henri PERRIN, ancien chapelain de la Salette qui avait demandé au ministre des armées la reconnaissance du titre de Résistant. La lecture attentive de votre travail me confirme qu'il n'a pas pris part à la lutte armée, puisque nulle part vous n'avez rencontré son nom. Reste entière, sa résistance à l'Esprit, différente, mais aussi nécessaire et risquée. Vous m'aviez conseillé d'écrire à Edouard ARNAUD de Cordéac. La réponse de sa dame de compagnie ne m'apprend rien de nouveau. La voici.

➤ Au sujet du Père BAUDET dont vous avez bien voulu rappeler l'action, j'ai écrit au secrétaire-archiviste de l'évêché de Grenoble qui ne m'a pas répondu. Il est vrai qu'à l'époque, moins on parlait, mieux ça valait. Question de survie !

Maurice SUBLET qui fut recteur du Sanctuaire m'avait parlé des résistants de la Vacherie qui avaient fait du Sanctuaire, non pas leur P.C. C'eût été trop risqué pour eux et pour le Sanctuaire lui-même, par crainte d'une dénonciation. Mais c'est là qu'ils venaient chercher téléphone et courriers. C'est là aussi que les Pères avaient dissimulé leurs armes et le ravitaillement. Et ils se montraient les plus discrets possible. Je crois vous l'avoir dit.

Personnellement j'ai quitté le séminaire de Saint Joseph début juin 44, donc avant les événements. Je me souviens pourtant de la déroute de l'armée italienne après la capitulation de Badoglio. Une compagnie de chasseurs alpins avait fait halte devant le séminaire. Quand elle fut traversée par un camion de l'armée allemande qui avait sans doute pour mission de désarmer les anciens alliés. Arrêt du camion en tête de colonne. Nous étions là en curieux. Bâche arrière relevée, nous découvrons une mitrailleuse en position. Panique chez les transalpins, qui en moins de deux se délestent dans le ravin des grenades, des médicaments vétérinaires, de tout ce qui alourdit pour gagner le Sentier des Pères. Une voiture même qui n'alla pas loin ! La colonne a gagné le Sanctuaire où elle a été hébergée huit ou quinze jours avant de gagner Turin par les cols. Laisant au Sanctuaire en guise de dédommagement deux mulets, dont l'un surnommé Musso, qui terminèrent leur carrière de bons et loyaux services en chair à saucisse. L'un de ces soldats y resta quelques jours ne pouvant marcher par suite de sa jambe cassée. Nous lui rendions visite dans sa chambre. Après le conflit il est revenu là haut avec sa famille, femme et enfants, en pèlerinage de reconnaissance. Peu après les allemands revinrent à Corps récupérer les mulets qui avaient trouvé refuge dans les écuries corpatues. Je vois encore les soldats allemands faire des cartons sur la décharge municipale en face du séminaire.

Ceux qui parmi eux montaient la garde au poste de D.C.A. qui dominait le barrage du Sautet pour parer à une attaque aérienne étaient de bon papas qui, plus que nous encore, avaient hâte de voir la fin de la guerre pour rejoindre leur famille. Je tiens cela des alsaciens lorrains qui leur avaient causé en revenant de promenade sur la route. Ils devaient loger à l'Hôtel du Palais.

Que Churchill ait mobilisé jusqu'à ses propres filles je le crois d'autant plus volontiers qu'une de mes tantes lorraines a travaillé avec l'une d'elles dans la Résistance. Quant au résistant accidentellement tué par un camarade alors qu'ils étaient assis en cercle (les mitraillettes Stenn partaient trop vite) et enterré nuitamment au cimetière du Sanctuaire je crois que la famille est venue rechercher le corps après le conflit. Comme pour les deux soldats allemands dont vous parlez.

Voilà ! Je voulais vous féliciter, vous remercier du bon travail accompli. Cinquante ans après, ces héros de l'ombre à qui nous devons une part de liberté méritaient d'être rappelés au devoir de mémoire que nous leur devons. Que tous les noms que vous avez évoqués soient là pour nous dire : N'oubliez pas ! Nous l'avons payée cher votre liberté ! Merci, Madame Juliette ! Avec un clin d'oeil amical à Gisèle Roux ! En cas de réédition : Neuengamme ! Pardon !

Reue Lenoir  
RL

# SUITE ET FIN / CORPS (Isère)

## Observations sur l'Église St PIERRE

A la faveur des travaux de ravalement de sa façade

Rapport de Synthèse par Alain de MONTJOYE et Christine PENON

Réalisé par le Musée Dauphinois / Conservation du Patrimoine de l'Isère

(Suite) II

### ESSAI DE CHRONOLOGIE ET DE RESTITUTION

#### D. - L'église dans la première moitié du XIXe siècle (Pl. VII)

Les documents qui peuvent servir à l'histoire du bâtiment au cours de la première moitié du XIXe siècle consistent en divers courriers et devis de réparations, d'une part, et en rapports ou projets assortis de plans et d'élévations, établis par Alfred Berruyer, d'autre part. Les premiers ne disent pas tout; les seconds sont à utiliser avec la plus grande circonspection. Parmi les relevés adressés à l'administration par Berruyer, datés du 25 mai 1858, une élévation de la façade mérite attention (Pl. III). En dépit d'évidentes erreurs ou approximations, certains détails paraissent fiables et la mention "N<sup>o</sup>: la façade sera à refaire" indique qu'il s'agit d'un relevé de l'existant. On constate, en particulier, que les contreforts, à cette date, ont déjà disparu, mais que les cordons horizontaux soulignant les étages de la composition gothique demeurent. Le grand oculus, dégarni de sa rosace d'origine, a été réduit, tout comme le portail, dans lequel s'inscrit un arc de forme néoclassique. Seule la fenêtre supérieure apparaît, comme aujourd'hui, intacte. L'aspect de l'oculus résulte probablement des réparations consécutives aux "dommages" signalés en 1845<sup>17</sup>. Quant à l'état du portail, il est

<sup>16</sup> Cahier des charges et conditions générales pour la reconstruction des voûtes, toit de l'église et appropriation intérieure, dressé (pour l'architecte A. Berruyer) par l'architecte Goussigue, le 1<sup>er</sup> juin 1858: "Les voûtes de l'église de Corps, qui sont en grosses maçonneries, sont lézardées dans le sens longitudinal de manière à donner des craintes sérieuses pour leur solidité." Il est prévu, en conséquence, "démolition des 2/3 de la voûte du chœur et de la grande nef qui menacent ruine [...], reconstruction des 2/3 de la voûte de la nef et de celle du chœur, y compris les arcs doubleaux." Dans ce cahier des charges il n'est prévu, pour les voûtes et arcs doubleaux des bas-côtés que des travaux "d'appropriation" (repiquages et réfection des décors).

<sup>17</sup> Cf. *supra*, n. 14.

de toute évidence à mettre en relation avec les travaux pour lesquels une sollicitation fut adressée par le maire au préfet, le 27 juin 1828: il s'agissait de transférer le système de marches qui compensait la déclivité du terrain d'est en ouest, de l'intérieur de l'église, où l'escalier commençait au revers du portail, à l'extérieur de celui-ci; d'où la nécessité de racheter la diminution de hauteur de la porte qui en résultait, par la suppression du linteau et du trumeau gothiques<sup>18</sup>.

Outre des percements destinés à améliorer l'éclairage de l'église, particulièrement du côté nord, des modifications furent réalisées à l'intérieur, dans le premier tiers du XIXe siècle. C'est essentiellement l'ouverture de deux arcades, l'une au nord, l'autre au sud, destinées à ce que les fidèles "puissent jouir de la vue de l'autel". Le seul emplacement qui puisse (médiocrement d'ailleurs) satisfaire cette exigence et dont les dimensions correspondent avec celles indiquées dans le document<sup>19</sup>, est la paroi ouest des deux anciens bras de transept que nous supposons hérités de la période romane. Ce serait donc en 1828, au moyen de l'échancrure de ces murs, que la perspective des bas-côtés a été prolongée vers l'est, jusqu'au fond des chapelles latérales cantonnant l'abside.

## E. – Les transformations d'Alfred Berruyer

Les travaux entrepris par Alfred Berruyer en 1857 sur le clocher, étendus après 1858 au reste de l'édifice, sont ceux qui ont apporté les modifications les plus radicales qu'ait connues l'église de Corps depuis le Moyen Age. Ils se traduisirent, en premier lieu, par une altération profonde de sa silhouette, du fait d'un rehaussement général de ses toitures. Alors que, précédemment, le système de couverture des bas-côtés devait reposer directement sur l'extrados des voûtes, Berruyer le remplaça par des combles en appentis qui eurent pour conséquence l'occultation des fenêtres hautes de la nef. La couverture à deux pans du vaisseau central fut elle aussi refaite, après exhaussement des murs. Cet exhaussement se lit

<sup>18</sup> ADI 2 O 129/5: "Pour agrandir l'église, la régulariser et faciliter les cérémonies du culte, il est nécessaire de transférer les escaliers intérieurement, dans le genre de ceux de l'église Saint-Louis de Grenoble, cette réparation serait belle et à propos. Mais cette novation occasionnera d'autres travaux, il faudra hausser la grande porte de l'église, dont les deux battants sont séparés par un pilier en pierres de taille qui la rend très étroite, faire un arc (?) en pierre de taille de dix pieds de haut sur huit pieds de large, combler le vide qui existe intérieurement où est actuellement l'escalier [...].

<sup>19</sup> Lettre du maire au préfet, du 27 juin 1828: "Ces arcades qui ont trente-cinq pieds de haut" et "vingt de large ont été ouvertes dans des murs de dix pieds d'épaisseur, dont la maçonnerie était telle que les ouvriers ont été obligés de casser les pierres, ne pouvant les désemparer du mortier [...]. ADI 2 O 129/5. Les mesures ainsi données, a priori incompréhensibles, ont bizarrement été établies en multipliant par deux les mesures de hauteur, largeur et épaisseur correspondant à chacune des arcades.

particulièrement bien sur le pignon de façade qui présente dans l'élévation rajoutée, placé dans l'axe, un petit oculus en briques (Pl. VIII). Au cours de la même campagne de travaux, toutes les ouvertures, à l'exception de celles de la façade furent remplacées par de nouvelles, dont le nombre, l'emplacement et la forme ont peu à voir avec l'état ancien. Ainsi, la nouvelle fenêtre de la première travée du bas-côté sud a été percée au détriment de la porte d'origine (Fig. 4). Enfin, une décoration proluxe a envahi l'intérieur, conforme aux recettes qu'affectionnait l'architecte<sup>20</sup>.



Fig. 4 – Ancienne porte (XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> s.), à l'extrémité ouest du bas-côté sud, détruite lors des travaux conduits par Berruyer, au profit d'une fenêtre.

<sup>20</sup> Les supports cantonnés de colonnettes, qui pullulent dans l'ornementation intérieure de l'église de Corps, se retrouvent quasi identiques à la cathédrale de Grenoble.

### III PERSPECTIVES

Les hypothèses de restitution des états successifs de l'église de Corps, telles que nous venons de les formuler, sur la base des observations que permet aujourd'hui l'édifice, principalement à l'occasion du ravalement de sa façade, sont bien sûr sujettes à compléments, amendements, révisions. En nous attelant à ce travail, notre intention n'était pas de parvenir à poser des conclusions qu'on pût tenir pour définitives, mais plutôt de réunir des matériaux utiles au traitement des questions qui demeurent.

L'église de Corps a été si profondément travestie au XIXe siècle qu'elle a, jusqu'ici, rebuté toute tentative d'étude archéologique. C'est une erreur, nous le savons aujourd'hui, que d'avoir mésestimé ce qu'il en pouvait être retiré. Bien sûr, les remaillages d'appareil, réalisés à l'extérieur du chevet, par exemple, rendent improbables des découvertes décisives à cet endroit. Sans doute est-il illusoire de croire possible pour bientôt une étude des parois intérieures, dont l'excellent état aujourd'hui ne nécessite pas l'engagement de travaux. Mais il est bon de savoir que la substance ancienne de l'édifice demeure et qu'y réside un véritable potentiel archéologique. En attendant, certaines investigations que nous n'avons pas eu le loisir de conduire, tel l'examen des combles<sup>21</sup>, pourraient apporter d'utiles compléments de connaissance.

Pour le présent, les derniers travaux de ravalement ont été l'occasion d'une véritable redécouverte de la façade gothique et moderne et de la qualité de son architecture. Les altérations les plus dommageables qu'elle ait subies sont, à l'évidence, la suppression des contreforts et des bandeaux moulurés qui en rythmaient l'élévation. Ces mutilations sont, hélas, irréversibles. Un moyen, cependant de restituer à cette façade ses accents verticaux et horizontaux disparus pourrait être d'en suggérer l'existence passée, au moyen de badigeons en trompe-l'œil exécutés sur l'enduit. Cette technique, conforme à des traditions séculaires en nos régions, est celle dont on peut attendre le rendu esthétique le plus satisfaisant.

---

<sup>21</sup> Celui du bas-côté nord nous paraîtrait particulièrement intéressant, pour l'accès qu'il permettrait à l'élévation du mur goutterot de la nef. Ce mur dissimulé depuis l'époque de Berruyer, n'a sans doute pas fait l'objet d'une grande attention de sa part. Laissé tel qu'il était, il conserve probablement des caractéristiques – appareillage, ouvertures (?) – qui fourniraient des critères de datation et, peut-être, des indications sur le raccord entre l'œuvre romane (?) et la façade gothique.

**ASSOCIATION ADMR – Soins CORPS/VALBONNAIS**

**Le Service de Soins à Domicile CORPS-VALBONNAIS, géré par notre Association a 10 ans.**

**Il a démarré grâce au dévouement et à l'engagement de Madame Gisèle ROUX.**

**Nous souhaitons aujourd'hui marquer cet anniversaire,  
mais surtout honorer sa Présidente d'Honneur.**

**Nous nous sommes retrouvés à Valbonnais, Salle de la Mairie,  
pour une petite fête à son attention.**

**L'Equipe Associative.**



**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL**

(adhérente à la Fédération Départementale A.D.M.R. BP 49 - 272, rue des Vingt-Toises - 38950 St-Martin le Vinoux)

# TÉLÉTHON 2000

## Un bilan encourageant

# TELETHON



Les 8 et 9 Décembre derniers, le Beaumont a de nouveau participé au TÉLÉTHON, grande fête de la solidarité et de la générosité.

A cette occasion, la commune de CORPS a renouvelé l'opération initiée lors de la campagne 1999 du Téléthon.

En effet, habitants et commerçants ont pu acheter des ampoules au prix unitaire de 10 francs, ampoules qui étaient ensuite installées sur des guirlandes dans tout le village.

Cette opération a permis de récolter la somme de 4650 francs, entièrement reversée à la Coordination Départementale du Téléthon, mais également d'illuminer les rues de CORPS pendant ces fêtes de fin d'année.

Les communes des CÔTES DE CORPS, LA SALLE EN BEAUMONT, STE LUCE et leurs associations avaient quant à elles décidé d'unir leurs forces pour l'organisation d'une vente de bougies décoratives au prix de 20 francs l'unité.

Chaque bougie vendue a permis la mise en place d'un puzzle lumineux « Téléthon 2000 » face à la RN85. Le vin chaud servi en mairie des CÔTES DE CORPS a permis de gonfler une recette déjà conséquente : 4275 francs au total. STE LUCE a récolté 435 francs et LA SALLE EN BEAUMONT 3070 francs.

Les organisateurs des opérations Téléthon 2000 tiennent à remercier tous les généreux donateurs et rendent hommage à la grande solidarité et à la forte mobilisation de tous.

Grâce à vos dons, vous faites avancer la recherche scientifique et l'aide aux malades.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour Décembre 2001, avec, nous l'espérons, de nouvelles idées de manifestations et des dons encore plus nombreux !

Encore merci à tous les participants !



**A F M**  
Association Française  
contre les Myopathies

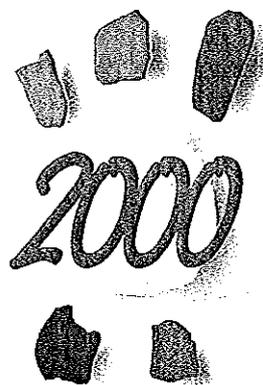
Association régie par la loi  
du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Reconnue d'Utilité publique

1, rue de l'Internationale - BP 59  
91002 Evry cedex  
Téléphone : 01 69 47 28 28  
Télécopie : 01 60 77 12 16

Séjour social  
13, place de Rungis - BP 419  
75013 Paris

Téléthon  
Téléphone : 01 44 16 27 27  
Télécopie : 01 44 16 27 28

# TELETHON 2000



COORDINATION DÉPARTEMENTALE ISÈRE  
368, route de Grenoble  
38270-SAINTEBARTHELEMYDEBEAUREPAIRE  
Tel.: Fax: 04 74 79 06 85

# LA RETRAITE APRÈS 33 ANS À L'O.N.F.

En ce dernier mois de Décembre du Millénaire, Jean-Marie GONSOLIN, chef de district O.N.F. à Prébois, a convié tous ses amis et collègues à la salle des fêtes de Prébois pour fêter son départ à la retraite, effectif le 1<sup>er</sup> Janvier 2001. En présence des maires des communes de Prébois, Lavars et Cornillon dont Jean-Marie GONSOLIN assurait la gestion des forêts communales, M. BURTSCHHELL, chef du service départemental O.N.F. de l'Isère, a retracé la carrière de Jean-Marie GONSOLIN qui fit ses débuts à Prébois pour y terminer celle-ci au bout de « 33 ans de bons et loyaux services dont tout le monde n'eût qu'à se féliciter ».

Pendant toutes ces années, il a habité la maison forestière des Petits Moulins et tous les habitants de ce hameau étalent là pour lui témoigner leur sympathie et leur amitié et lui souhaiter une bonne retraite.

Après le verre de l'amitié, la journée s'est prolongée par un déjeuner au Gai Soleil du Mont-Aiguille à Chichillianne. Toutes les personnes présentes souhaitent à Jean-Marie GONSOLIN une bonne et heureuse retraite.



(Article et photo parus dans le Dauphiné Libéré)

## FÊTES DE FIN D'ANNÉE ANIMÉES À CORPS

### CONCERT DE NOËL

Lundi 25 Décembre à 17 heures, plus de 200 personnes se sont retrouvées dans l'église de CORPS pour assister au Concert de Noël.

Marie ZAQUINE, Soprano, accompagnée de Gayle LIGHT au piano, ont interprété chants de Noël et musique sacrée. L'assistance, sous le charme, a pu apprécier des œuvres de Britten, Haendel, Vivaldi, Puccini et d'autres grands compositeurs, sans oublier les « Ave Maria » de Schubert, Gounod et Caccini.

Le public, conquis par la qualité de ce moment musical, a fait un triomphe aux deux talentueuses artistes et les a longuement applaudies.

Après la grande musique, la littérature était à l'honneur puisque Chantal et Lionel CLERGEAUD, premiers à s'installer à Corps 'Village du Livre', ont présenté de superbes ouvrages, notamment régionaux, au public.

Cet après-midi festif s'est terminé par un convivial 'verre de l'amitié' agrémenté de savoureuses préparations concoctées par Gilbert DELAS, organisateur de la manifestation.

### SOIRÉE CONTES ET DIAPORAMA

C'est le Mercredi 27 Décembre qu'une nombreuse assistance a investi un salon de l'Hôtel de la Poste pour passer une agréable soirée.

Devant une somptueuse assiette de desserts, l'auditoire s'est laissé emporter par la voix de Michel ANDRÉOLÉTY, auteur de la région connu notamment pour ses ouvrages « Le Loup de l'Obiou » et « Le Triangle du Trièves ». Le conteur a emmené le public aux quatre coins de la région, de l'Obiou à l'Oisans, du Trièves au Dévoluy... Le surnaturel habitait chacun de ces récits, contes ou légendes, tous plus mystérieux les uns que les autres, et qui ont plongé la salle dans une ambiance étrange et fascinante.

La soirée s'est poursuivie avec un superbe 'spectacle d'images'. Sur une musique envoûtante, ce diaporama de Charly BAILE, photographe et auteur d'ouvrages consacrés aux Alpes, a permis à tous d'admirer la beauté des « Hautes-Alpes aux Quatre Saisons » qu'il a immortalisée. Lacs, cimes, mais aussi villages d'hier et d'aujourd'hui ont charmé les spectateurs qui ont longuement applaudi l'artiste.

Toute l'assistance a ainsi pu redécouvrir, grâce à Michel ANDRÉOLÉTY et Charly BAILE, une région qui n'a pas fini de surprendre et d'émerveiller.

Enchanté d'un si agréable moment, chacun est reparti en espérant qu'une telle soirée soit organisée de nouveau ; souhait qui ne manquera certainement pas d'être exaucé !

# L'ARBRE DE NOËL DE L'ÉCOLE DE CORPS

Le Vendredi 22 Décembre 2000 après-midi, la Maison de Retraite accueillait les élèves de l'École de CORPS pour le traditionnel 'Arbre de Noël', en présence de leurs parents et enseignants.

Les enfants ont tout d'abord montré leurs talents de chanteurs en entonnant de jolis airs appris pour l'occasion, devant les pensionnaires ravis de tant d'animation.

Puis ce fut la grande rencontre avec le Père Noël qui leur a distribué des friandises offertes par la Commune ; rencontre suivie d'un excellent goûter préparé par les mamans.

En fin d'après-midi, les enfants se sont vus annoncer les résultats tant attendus du concours de lettres et dessins au Père Noël, organisé par la Maison du Tourisme, auquel ils avaient tous participé. Voici donc les noms des gagnants :

## Ecole Maternelle :

- 1) Ophélie
- 2) Manon
- 3) Fétri

## CP/CBI :

- 1) Julie SICARD
- 2) Tiphany GUEYDAN
- 3) Mégane ABERT
- 4) Hugo BOULANGER
- 5) Pauline ANGER

## CE2/CM1/CM2 :

- 1) Léo BOULANGER
- 2) Jimmy TEMPLIER
- 3) Fanny ACHIM
- 4) Aurélie CALVAT
- 5) Lisa MAGNAN

L'hôtesse de la Maison du Tourisme a distribué de jolis lots aux lauréats du concours et notamment, pour les Premiers Prix, une entrée gratuite au CINEMA-THEATRE DE LA MURE.

Ceux qui n'ont pas eu la chance de figurer parmi les gagnants n'ont cependant pas été oubliés, puisque tous ont reçu un petit cadeau pour les remercier de leurs efforts et de leur participation au concours.

Ce fut, comme toujours, une après-midi bien remplie, passée dans la joie et la bonne humeur, et qui laissait présager pour tous les enfants d'excellentes vacances de Noël.

## CONCOURS DE LETTRES ET DESSINS AU PÈRE NOËL

Comme chaque année à l'occasion des fêtes, la Maison du Tourisme a organisé un concours de lettres et dessins au Père Noël.

Ainsi, les trois écoles du Canton ont été sollicitées et les enfants y ont massivement participé.

Bien entendu, le choix fut difficile pour le jury ; mais il a bien fallu départager tous ces artistes en herbe. Voici donc le palmarès final :

### Ecole de St Laurent en Beaumont :

- 1) Loris SADAoui
- 2) Mélanie GALLO
- 3) Tom MERLE

### Ecole de La Salle en Beaumont :

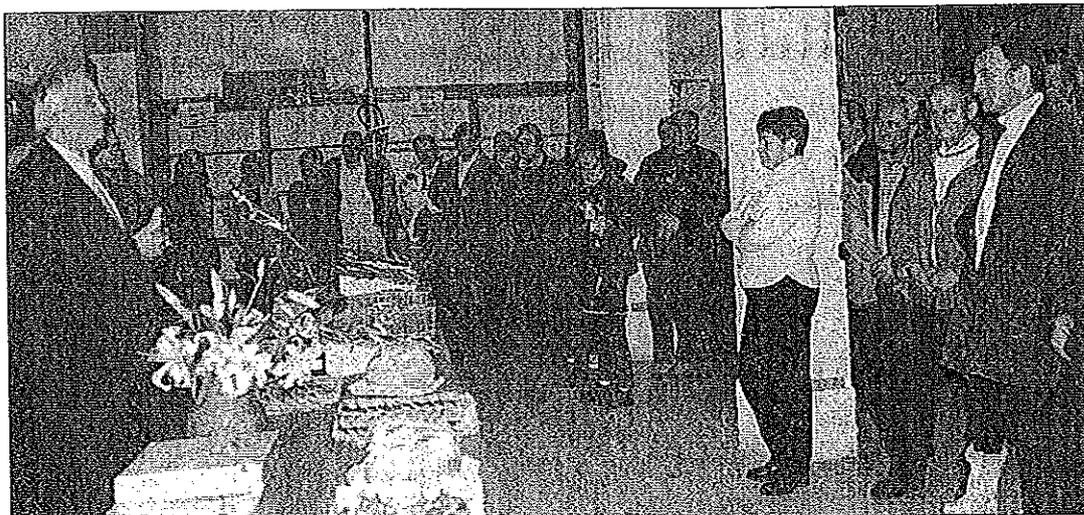
- 1) Béline JUNCK
- 2) Mathieu MIARD

(Pour les résultats de l'école de CORPS, voir l'article concernant l'Arbre de Noël.)

Les gagnants ont reçu de jolis lots pendant les vacances de Noël et notamment, pour les Premiers Prix, une entrée pour deux personnes au Centre TERRE VIVANTE (MENS).

Nous espérons qu'ils seront encore nombreux à exprimer leur créativité lors du concours de lettres et dessins au Père Noël en Décembre 2001 !

# DES VŒUX POUR CE MILLÉNAIRE



La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire s'est déroulée Samedi 6 Janvier à la salle polyvalente.

Gérard CARDIN, entouré de son Conseil Municipal et de Charles GALVIN, Conseiller Régional et Général représentant Didier MIGAUD, a présenté les vœux aux maires du canton présents, aux associations et à l'ensemble de la population. « Je présente mes vœux de santé, de réussite et de bonheur pour cette nouvelle année 2001... ». Cette année, l'aspect particulier des vœux, qui précèdent de peu les échéances électorales, aura poussé le maire à réduire l'énu-

-mération de ce qui s'est déjà fait. Toutefois, quelques grands chantiers ont vu le jour en 2000 et se poursuivent en 2001 avec la Communauté de Communes du Pays de Corps (créée le 8 Janvier 2001), la via ferrata, la deuxième tranche de l'aménagement des rives du Lac du Sautet.

Le premier magistrat de la commune remercia les élus sortants pour le travail accompli. Il évoqua l'effort des Corpatus et plus particulièrement des commerçants qui contribuèrent largement à améliorer l'image du village qui, cette année, aura été encore plus illuminé à l'occasion de ces fêtes de fin de millénaire.

Une mention spéciale aux nominés des décorations de Noël : les premiers prix ont été attribués à Mme Eliane BAGGIO (l'Hôtel des Voyageurs) et, pour les particuliers, à M. et Mme Lionel CLERGEAUD et M. et Mme Robert GARAUD ex-æquo.

Les discussions conviviales se sont prolongées autour d'un buffet. Après la réception, Gérard CARDIN nous a fait part de sa décision de se représenter aux prochaines élections municipales.

*(Article et photo parus dans le D. L.)*

## GLISSEMENT DE TERRAIN À L'ADVERSEIL



*(Article et photo parus dans le Dauphiné Libéré)*

Mercredi 17 Janvier au matin, un glissement de terrain a été constaté sur la commune de Corps, à la hauteur du lieu-dit « L'Adverseil ».

Près de 500 000 m<sup>3</sup> de terre et de rochers se sont éboulés sur un dénivelé de 20 mètres environ, provoquant la montée des eaux de la Sézia et coupant un chemin menant à une maison isolée.

Immédiatement sur les lieux, les gendarmes de Corps ont procédé aux constatations d'usage. Par bonheur, personne n'a été blessé et aucun dégât significatif n'a été causé par cette coulée de boue, qui a néanmoins contraint les autorités à couper le chemin du Coin à toute circulation durant la nuit et à évacuer les occupants de la maison par mesure de sécurité.

## UN MARIAGE PAS COMME LES AUTRES !!!

Samedi 30 Décembre 2000, Stéphane et Virginie se sont unis dans une grande émotion, puisque c'est Gérard CARDIN Maire de la Commune de Corps qui a marié sa fille.

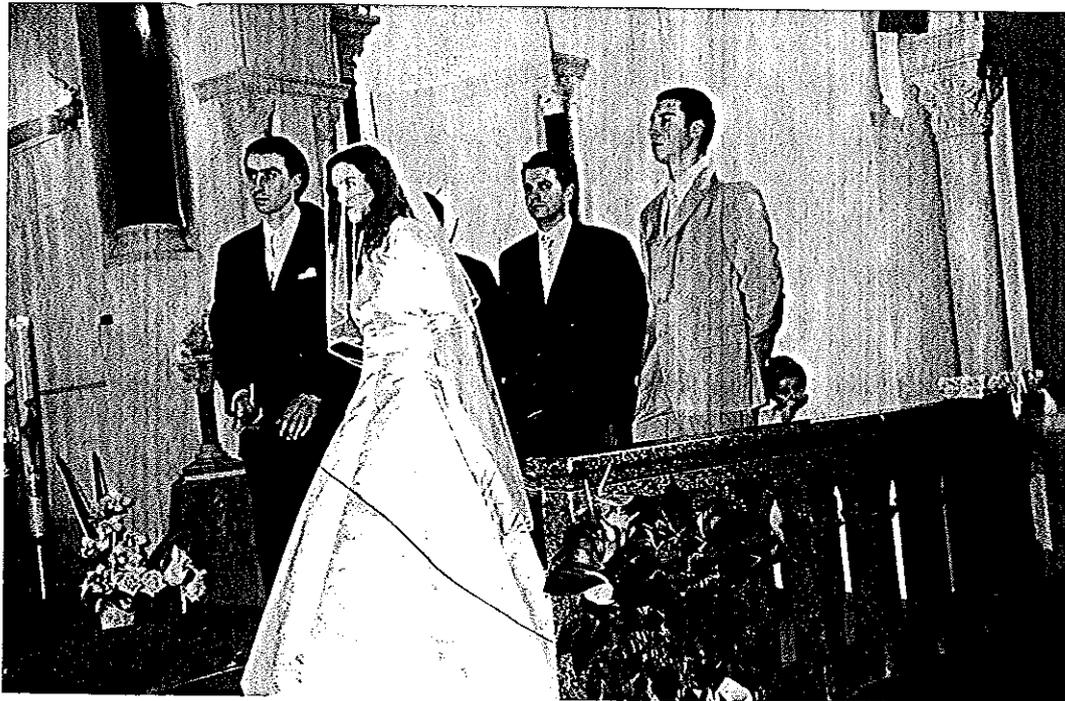
Le mariage civil a été prononcé à l'Ecole Maternelle transformée pour l'occasion. C'est avec beaucoup d'émotion que Le Maire a évoqué leur rencontre et leur amour.

La messe a été célébrée en l'Eglise St Pierre par Hervé BOUGEARD en présence de toute la famille et de nombreux amis.

Des œuvres classiques ont été interprétées à l'orgue par Maurycette FRANCOU, au piano par Jacqueline BARBE, et chantées par Marie ZAQUINE Soprano.

De nombreuses personnes invitées au vin d'honneur se sont retrouvées à la Salle des Fêtes pour féliciter les jeunes mariés.

Tous nos vœux de bonheur à ce jeune couple !



## NOCES D'OR

Félicitations à Jeanne et Pierre TEMPLIER qui ont fêté leurs Noces d'Or au restaurant Les Chênets.

Un demi-siècle ponctué de bonheur et de peine qui a donné naissance à 10 enfants, 17 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Nous leur souhaitons une agréable retraite dans le village d'Aspres.

(Photo prise dans D.L.)



# Défense et protection de la nature



Grenouille rousse



## La fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels de France

Les terrains militaires sont, sans conteste, des sites exceptionnels pour la faune et la flore qu'ils abritent. Ils constituent des refuges précieux sur de vastes superficies pour de nombreuses espèces d'oiseaux rares et menacés en France, mais aussi pour des espèces végétales qui trouvent en ces lieux des conditions propices à leur épanouissement.

Cette situation unique tient au fait que les terrains militaires sont presque tous exempts de labours et de traitements chimiques, pesticides et phytocides qui ont considérablement appauvri la diversité biologique des campagnes françaises.

Par ailleurs, ils ont néanmoins souvent bénéficié d'un entretien minimal suffisant pour éviter leur évolution vers le stade forestier.

A cela s'ajoutent les conditions même de l'exercice militaire qui, en définitive, génèrent un dérangement minimum sur de nombreux sites. C'est le cas pour les grands sites d'entraînement militaire, de la Champagne, du Berry ou du sud de la France, qui sont aujourd'hui

considérés par les scientifiques comme des sanctuaires uniques du patrimoine naturel de notre pays.

La prise en compte de l'environnement en général et du patrimoine naturel en particulier, s'inscrit aujourd'hui comme une préoccupation majeure de nos concitoyens. L'armée, en prise directe avec la nation française, ne pouvait rester en dehors des préoccupations du XXIème siècle. C'est pourquoi je me réjouis aujourd'hui de la parution de ce premier document pédagogique élaboré en commun et visant à sensibiliser tous ceux qui sont concernés par la sauvegarde de la nature en France.

Je forme bien volontiers le vœu, qu'à l'instar de la collaboration exemplaire menée en Poitou-Charentes, entre l'autorité militaire et le Conservatoire régional du Patrimoine naturel, naissent d'autres initiatives partenariales visant à sauvegarder et à transmettre ce patrimoine naturel intact ■

Daniel Béguin

Président d'Espaces Naturels de France

**E**spaces Naturels de France est la fédération des 21 Conservatoires régionaux et des 8 Conservatoires départementaux d'espaces naturels. Les missions des Conservatoires sont de connaître, protéger, gérer et valoriser les milieux naturels partout en France.

En 1999, le réseau des Conservatoires protège quelque 36000 hectares de milieux naturels sur près de 1100 sites.



© Nicolas DUPEUX - ENF

Ophrys bourdon



© Alain PERSUY - CEN Poitou-Charentes

Orchis Lasciflora

**E**n signant, en avril 1997 des conventions de partenariat avec le ministère de la Défense pour promouvoir une gestion écologique de deux grands terrains militaires en activité, le Poitou-Charentes, par son conservatoire d'espaces naturels, a ouvert une voie pleine d'intérêt et d'avenir : celle d'un travail en commun, au service du patrimoine naturel, basé sur la rigueur, le respect des engagements mutuels et la confiance.

Michel Bécot,  
sénateur des Deux-Sèvres,  
Président du conservatoire  
d'espaces naturels  
de Poitou-Charentes.

# La protection de la nature dans les armées

Le ministère de la défense dispose d'un domaine couvrant environ 0,5% du territoire national soit une superficie totale de 265 000 hectares. Cet ensemble est composé de terrains militaires, bâtis ou non bâtis, désignés par le terme d'immeubles.

Ces terrains du domaine public représentent un total de 5572 immeubles. On dénombre, parmi ces immeubles, 13 camps nationaux représentant 108 620 hectares (40,9%), 84 bases aériennes et aéronavales (9,7%), 195 terrains d'exercices (7,5%) et 133 champs de tir (5,6%) nécessaires à l'entraînement des forces.

Diversement répartis sur l'ensemble du territoire national, ces terrains étaient autrefois installés en dehors des villes, pour limiter les nuisances occasionnées aux populations et trouver l'espace nécessaire aux entraînements opérationnels des troupes. L'urbanisation ou certains modes d'agriculture intensive en induisant une forte dégradation ou une banalisation des milieux naturels, ont donné aux terrains militaires qui en sont préservés, un intérêt environnemental accru.

Depuis le début des années 80, le ministère de l'environnement a fait réaliser l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) par le Museum national d'histoire naturelle sur l'ensemble du territoire national. Une grande partie des terrains de manœuvres et des camps nationaux a été incluse dans cet inventaire. Le constat avéré de leur richesse naturelle conduit progressivement la Défense à promouvoir



une gestion environnementale de son domaine sur des bases contractuelles et réglementaires.

Cependant, la protection de la nature dans les armées ne peut être dissociée de la mission prioritaire de la Défense sur la mise en condition opérationnelle de ses unités. C'est pourquoi une nécessaire concertation s'est développée entre le ministère de la défense et le ministère de l'environnement, sur la base d'un protocole d'accord, signé le 3 avril 1995.

Ce protocole est l'expression de la volonté des ministres signataires de définir et de conduire des actions communes ou concertées visant à mieux préserver l'environnement dans le respect des impératifs de la Défense.

Ils se traduit par une politique globale et des actions déjà reconnues des armées en matière de protection de la nature telles qu'un certain nombre de conventions mais également par le travail de l'inspection des installations classées de la Défense, chargée de veiller à la bonne application du régime de droit commun dans ce domaine et par la création de bureaux «environnement» au sein de chaque

armée. La Défense favorise également les initiatives locales qui contribuent à une meilleure gestion du domaine militaire et à la préservation des biotopes. Ces actions sont complétées par le rôle des armées dans l'accomplissement des missions générales de service public dans le domaine de la protection de l'environnement.

Après la signature de ce protocole, qu'en est-il de son application et quelles en sont les conséquences sur le terrain et au plan national ? ■

## Chapitre I

# L'organisation d'une action autour d'un protocole

## L'organisation de la protection de la nature dans les armées

Afin d'appréhender au plus près les contraintes environnementales, la Défense s'est dotée de structures administratives qui couvrent tous les secteurs ayant un impact sur l'environnement.

La participation active à la politique globale de protection de la nature, se traduit d'abord par la prise en compte du facteur «environnement» dans la politique du ministère de la défense. L'administration centrale s'est dotée d'un «bureau du droit de la santé et de l'environnement» qui est chargé d'élaborer les règles relatives aux questions d'environnement et d'en suivre la mise en œuvre au sein de la Défense. Il encourage les

armées à accompagner les politiques publiques dans les meilleures conditions. Créé le 2 novembre 1993, il réalise des publications et des études juridiques, il gère un fonds d'intervention qui assure le financement partiel des dépenses d'intérêt environnemental et participe à de nombreuses activités interministérielles.

Le ministère mène une politique dynamique, pour la gestion courante de son domaine, en passant des conventions de gestion avec des organismes spécialisés dans la protection de la faune et de la flore tels que les conservatoires régionaux d'espaces naturels.

Par ailleurs, s'agissant des terrains qui ne sont plus utiles aux armées, le ministère de la défense et le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ont depuis longtemps développé une collaboration active en vue de la protection du patrimoine côtier. Une convention signée en février 1993 a précisé le cadre de ces relations, le ministère de la défense s'engageant notamment à proposer en priorité à l'établissement public, les emprises devenues inutiles à la Défense et situées dans son domaine d'intervention.

Au-delà de cette action globale, chaque armée conduit des actions spécifiques.

L'armée de terre, en charge de la gestion d'un domaine foncier important (68% des terrains affectés à la Défense), mène des actions diversifiées en faveur de la protection de la nature et des paysages comme les reboisements du domaine militaire, la protection de la faune et sa gestion dans les grands camps, la lutte contre l'incendie et la protection des espèces menacées.

La marine nationale est responsable de la lutte contre la pollution en mer et participe à la surveillance des pêches. Son action s'étend dans les zones sous souveraineté et juridiction françaises situées au large des côtes métropolitaines ainsi que des départements et territoires d'outre mer (Antilles, Guyane, Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Réunion, îles Kerguelen) et les collectivités territoriales de Saint-Pierre et Miquelon.

L'armée de l'air accentue son effort de prévention des risques sur l'environnement par, notamment, une surveillance accrue de ses installations susceptibles de causer des nuisances et des pollutions de toute nature.

En outre, elle porte une attention particulière dans le traitement et la réhabilitation de ses anciens sites industriels dont les activités ont pu générer une pollution des sols.

La délégation générale pour l'armement collabore à des actions pilotes de protection de l'environnement, à des projets de recherche sur la phytodécontamination des sols pollués ou l'étude de substances antisalissures non toxiques pour les navires.

Enfin, la gendarmerie nationale dispose depuis 1993 de formateurs relais environnement/écologie (FREE) qui ont un rôle d'information, de prévention mais aussi de répression des atteintes au milieu naturel et du constat des infractions. Ils agissent en concertation avec les autres administrations et les associations pour la protection du patrimoine naturel.

Le contrôle général des armées, au sein duquel a été créée en 1980 l'inspection des installations classées de la Défense, veille à l'application de la réglementation administrative et technique et exerce une mission de contrôle et de surveillance sur l'ensemble des installations à caractère industriel de la Défense. Depuis sa création, ses compétences n'ont cessé de s'accroître avec le développement de la réglementation. Cette inspection demeure une référence essentielle du ministère en matière de prévention des pollutions ■

Un protocole d'accord relatif à la protection de l'environnement a été signé le 3 avril 1995 entre les ministres chargés de la défense et de l'environnement.

Ce protocole prévoit que les circonscriptions militaires de défense ou le commandement supérieur dans les départements et territoires d'outre-mer assurent la liaison entre les organismes relevant de la Défense et les acteurs locaux de la protection de l'environnement.

Il s'agit de suivre l'évolution de la réglementation relative à l'environnement, d'élaborer des plans d'action, des expériences pilotes, de faciliter les échanges d'information et de promouvoir une culture sur le patrimoine naturel et l'équilibre des écosystèmes.

Dans l'ensemble des zones naturelles faisant partie du domaine militaire, les armées participent à la politique de protection de la nature tout en veillant à ce que soit préservée, en raison des impératifs de la Défense, la liberté d'action nécessaire à l'accomplissement de leurs missions comme elles le font à travers les nombreuses conventions passées sur le territoire national.

C'est ainsi que des expertises écologiques, des bilans de gestion sont élaborés par les autorités militaires locales avec les organismes compétents qui deviennent des conseillers avisés des autorités militaires pour la gestion de leurs terrains.

Ce programme ambitieux se développe avec un intérêt croissant qui donne un contenu concret à cette action en faveur de la protection de la nature ■

## Une gestion équilibrée du milieu naturel.

La protection de la faune et de la flore sur ces sites tend, désormais, à s'affirmer comme un objectif autonome de gestion de ces terrains et à s'inscrire dans la culture des organismes qui les utilisent.

Chaque terrain de manœuvres fait l'objet de consignes strictes destinées à la préservation du milieu naturel. La circulation des véhicules à roues ou chenillés est limitée à des chemins aménagés, les zones de bivouac sont réglementées dans leur utilisation pour garantir le respect des lieux et leur propreté. Les armées mettent volontairement en œuvre de nombreuses limitations à leur liberté de manœuvre dans leurs propres camps par la rationalisation des tirs, l'usage restreint des artifices, la diminution du nombre des déplacements chenillés et des entraînements aériens.

L'affectation de ces terrains au service de la Défense, combinée à l'interdiction faite aux particuliers d'y pénétrer et à l'existence de nombreuses règles d'utilisation, permet de préserver efficacement des espaces remarquables sur les plans faunistique, floristique et géologique.

Des conventions de gestion en partenariat avec des organismes spécialisés en environnement offrent la possibilité de réaliser des expertises écologiques et des recensements des espèces animales et végétales. Elles permettent de proposer aux autorités militaires diverses mesures destinées à améliorer cette gestion ■

## La mise en application des consignes de préventional sur les camps militaires

Les camps nationaux, les terrains d'exercices et de manœuvres, les bases aériennes et certains terrains de la délégation générale pour l'armement occupent des surfaces importantes, souvent boisées et riches en espèces animales et végétales. Ils sont épargnés par l'urbanisation, l'industrialisation et l'exploitation agricole intensive.

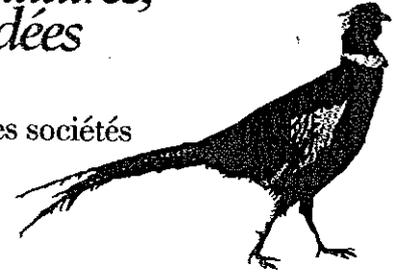


Le sanglier «militaire» et son soigneur

© CAMP DE MAILLY

## Terrains militaires, chasses gardées

L'organisation des sociétés de chasse militaires



En raison de leur étendue naturelle importante, les terrains de manœuvres des armées sont de véritables refuges pour les animaux et notamment le gros gibier. Les espaces cultivés qui entourent ces camps étaient, de plus, devenues un véritable garde-manger pour ces animaux. De nombreux dégâts aux cultures se produisaient aux abords des bois. Le sanglier en était le principal responsable. Devant l'importance du saccage, les gestionnaires des terrains militaires se sont efforcés de mettre un terme à ces dégradations. C'est ainsi que des sociétés de chasse militaires, présidées par le commandant d'armes de chaque camp concerné, ont pris des mesures pour gérer la population de gibiers dans les domaines militaires et fixer la faune sur place afin d'éviter les dégradations sur les cultures avoisinantes.

La société de chasse militaire est une association à caractère essentiellement sportif. Elle ne poursuit aucun but lucratif et se fonde sur le régime de la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations. Son effectif est limité et assure la gestion cynégétique des camps. Elle exerce le droit de chasse contre des redevances versées au service des domaines. L'exercice de la chasse est soumis à d'importantes contraintes et restrictions dans la mesure où les activités militaires présentent un caractère prioritaire. A l'issue d'une concertation approfondie avec les élus locaux et les associations, des mesures ont été adoptées et mises en œuvre dans plusieurs camps. Tout d'abord, la pose de clôtures en bordure des camps a permis de stopper les dégâts aux cultures. A titre d'exemple, le camp de Mailly (Marne), après la pose de 48 kilomètres de clôtures, a vu les dégâts aux cultures diminuer de 91%.

Cependant, le fait d'enfermer le gibier dans un espace restreint implique une gestion renouvelée de la densité de sa population. Les sociétés de chasse ont ainsi développé des cultures de substitution à l'intérieur des camps. Ces cultures, qui ne font l'objet d'aucun traitement phytosanitaire, sont destinées à favoriser la sédentarisation des sangliers «militaires» et à permettre l'alimentation de ces animaux à moindre coût. Ces dispositions sont complétées par l'installation d'agrains automatiques et la mise en place de plusieurs points d'eau. Des battues sélectives par secteur de terrain permettent le comptage du gibier afin de contrôler la population dans les camps.

La société de chasse distribue du grain par camion au moins deux fois par semaine dans les lieux fréquentés par les animaux. Des agrains automatiques sont mis en place ainsi que des compléments de nourriture répartis entre septembre et novembre. Des pierres à sel sont installées également à des endroits choisis et des produits aseptisants sont versés dans des mares d'eau où les sangliers viennent régulièrement. En se roulant dans la boue, ils se débarrassent ainsi de leurs parasites. Des éoliennes ont été mises en place afin de créer des mares artificielles par pompage dans la nappe phréatique pour les terrains qui ne possèdent pas de cours d'eau.

Les sociétés de chasse militaires jouent un rôle régulateur des plus importants sur ces terrains. Elles repeuplent

chaque année en «petit gibier», particulièrement en faisans et en perdreaux, les terrains où ces animaux peuvent se développer. Les animaux implantés étant nourris, les occupants naturels des camps comme les oiseaux, passereaux et migrateurs, profitent de cette manne régulière. Pendant la période de chasse, le tir dans les camps est limité aux jours fériés et la chasse strictement réglementée. La protection de certains oiseaux et des reproducteurs est rigoureusement observée.

L'obligation de chasser chaque année dans une partie différente du camp permet à la faune de se développer, transformant la partie préservée en réserve de chasse giboyeuse.

La faune, habituée aux activités régulières de tir d'entraînement aux armes légères et aux tirs d'artillerie, s'est adaptée à cette ambiance sonore. Avec l'interdiction de pénétration dans ces zones, à cause des risques de munitions non explosées, les animaux se développent dans des conditions satisfaisantes malgré ces contraintes. Des groupes de sangliers ont même été observés à proximité des objectifs de tirs.

Contrairement aux terres consacrées à l'agriculture intensive, l'absence de toute technique culturale et de traitement à base de produits chimiques à l'intérieur des camps favorise l'essor du gibier. La végétation abondante fournit le couvert toute l'année, une nourriture riche et diversifiée l'été et une abondance de graines en automne. Des compléments d'alimentation sont apportés, en hiver, par les sociétés de chasse. Cette situation a favorisé une augmentation de la faune et sa diversification sur les terrains militaires alors qu'elle tend à diminuer fortement sur les espaces civils voisins.

De toutes ces réalisations, il ressort que les sociétés de chasse militaires, outre leur souci de limiter les dégâts à l'extérieur des camps, s'efforcent de maintenir un gibier de qualité, en quantité suffisante et adaptée au biotope naturel. Cette gestion moderne de la chasse, dans le respect de la nature et du gibier, concourt à une efficacité remarquable par les exploitants agricoles et les fédérations de chasseurs mais également par les conservatoires naturels de région qui constatent une plus grande richesse des espèces dans les camps ■



## JOURNEES FESTIVES A LA MAISON DE RETRAITE

A l'occasion de la fête de Noël, à La Maison de Retraite A. et M. HOSTACHY, 2 journées sur le thème du Québec ont été organisées. C'est Jean WALTZ, conteur, comédien et auteur, qui a emmené l'assistance dans ce voyage canadien. Daniel GONTARD, l'animateur du Village du Livre a raconté des anecdotes et évoqué des expressions québécoises.

90 personnes étaient présentes soit les 43 résidents et leur famille, Gérard.CARDIN, le Maire de CORPS et membre du Conseil d'Administration, Alphonse BONTHOUX, Président du Conseil d'Administration et Philippe POUSSIER le Directeur

A cette occasion, une superbe cabane a été construite à l'entrée de la Maison de Retraite.

Après le repas, servi par le personnel en costumes canadiens, des chants canadiens mais aussi de Noël ont clôturé la 1<sup>ère</sup> journée.

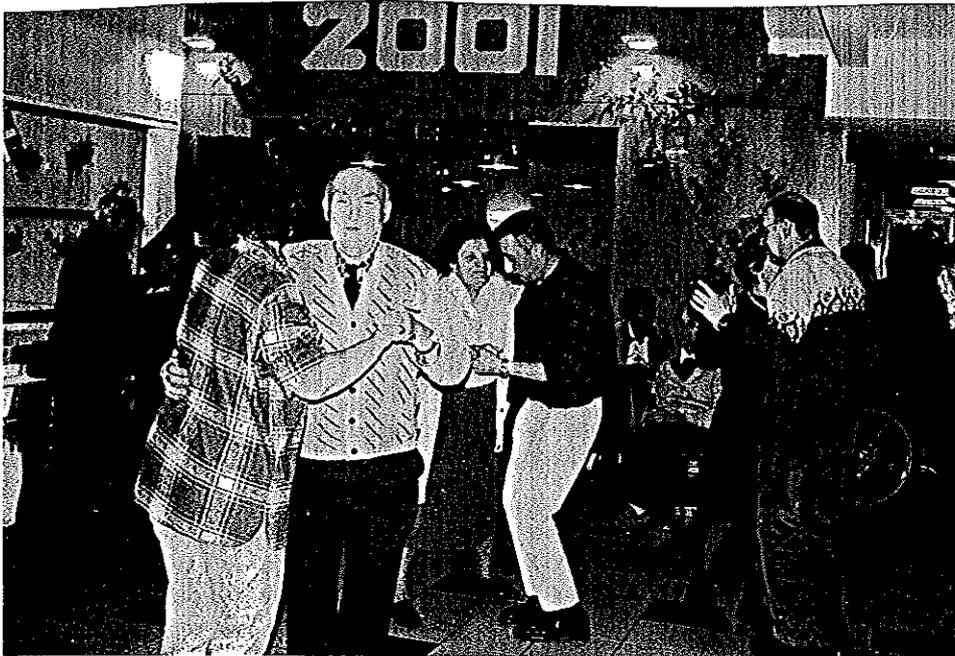
Pour clôturer les journées canadiennes, le Jeudi suivant, les résidents ont pu voir un film sur la ville de TORONTO, Les Chutes du NIAGARA, MONTREAL...

Ces journées ont permis aux pensionnaires de voyager et elles furent tellement appréciées qu'une autre journée a été programmée à l'initiative de Daniel GONTARD sur le thème de la PROVENCE.

Voyage en PROVENCE, grâce à des contes du terroir et un film.

Au programme, La CAMARGUE et son Parc Naturel, LES SAINTES-MARIES de la MER, LES ALPILLES, LES BAUX de Provence, Le Moulin de DAUDET. Des livres relatifs à La Provence étaient à la disposition des résidents.

L'évasion était au rendez-vous de ces journées pour la grande joie de toutes ces personnes dont certaines ne peuvent plus sortir.



# CLUB JOYEUSES RENCONTRES

## FÊTE DE NOËL AU CLUB

Comme à l'accoutumée, une trentaine de personnes se réunit tous les mardis après-midi pour passer un bon moment.

Pour fêter Noël, La Présidente Suzette GARAUD a souhaité à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

A cette occasion, des membres de la chorale ont interprété quelques chansons.

Les adhérents ont pu déguster la bûche de Noël confectionnée par notre boulanger Amédée VENZIN, accompagnée de jus de fruits et de boissons gazeuses.

Tous ont passé un très agréable après-midi.



## GALETTE DES ROIS

Le Club Joyeuses Rencontres a fêté début Janvier Les Rois.

Les galettes ont été partagées et dégustées au plus grand plaisir de tous. L

Les Rois et les Reines ont été acclamés.

Des chansons ont animé l'après-midi.

Et ce moment a permis à tous de prévoir leurs activités annuelles.

*(Photos prises dans le DL)*



## PRIX OBIYOU INTERMARCHÉ 2001

Pour la deuxième fois, à l'occasion de la Foire aux Livres, le PRIX OBIYOU INTERMARCHÉ récompensera le meilleur roman du Terroir. Un Comité de Lecture d'une quinzaine de personnes se réunit régulièrement pour débattre sur les 24 romans déjà en compétition. Une sélection sera effectuée et après concertation le Comité attribuera un prix de 10 000F, financé par INTERMARCHÉ LA MURE-LA FARE, au lauréat. La remise du prix aura lieu le Dimanche 3 JUIN 2001 à 15H à La Salle des Fêtes.

L'Equipe de la Foire aux Livres vous convie d'ors et déjà à ce rendez-vous, lors du week-end de Pentecôte.

# **ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB JOYEUSES RENCONTRES**

## **SAMEDI 20 JANVIER 2001**

Le Club « Joyeuses Rencontres », a tenu son Assemblée Générale.

Suzette Garaud, La Présidente, a ouvert la séance en accueillant une trentaine de participants et en les remerciant de leur présence. Elle a rappelé les activités de l'année : Les Rois, la choucroute à La Marmotte, les crêpes, les bugnes, les voyages d'une journée à Lyon et Serre-Ponçon, le concours de pétanque au Nouvel Hôtel, le concours de Belote.

Les projets pour 2001 : sortie pédestre, voyage d'une journée à Annecy, les grottes de Chorango, le concours de pétanque à Boustigue, les voyages : 3 jours en Provence les 16, 17 et 18 Mai, 6 jours en Alsace début Juillet.

Suite à la démission de Monique CHATAIN, Vice-Présidente c'est Raymonde FERRARI qui la remplace, le reste du Bureau est reconduit dans ses fonctions.

Le bilan financier est présenté par Rose-Aimée MOUSSIER, Trésorière, il accuse un déficit car les dépenses sont plus importantes que les recettes. Pour cela la cotisation 2002 sera de 80 F par personne.

La séance s'est poursuivie par le pot de l'amitié, avec les conseillers municipaux, les commerçants, et s'est terminée par un excellent repas servi au Restaurant du Tilleul par le chef Claude JOURDAN et son équipe. Repas joyeux, animé de chants par les membres du Club.

Un appel est lancé aux nouveaux retraités, Venez nous rejoindre pour jouer à la belote, au Scrabble, tous les mardis à partir de 14H, le meilleur accueil vous sera réservé.



Le Club Joyeuses Rencontres  
Au Tilleul.



## Assemblée Générale CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU

VENDREDI 2 FEVRIER 2001

**PRESENTS :** MM. Juliette ARBOUET, Valérie AVY, Solange BALMET, Valérie CHALLON, Hervé FERRIERE, Franck GARAUD, Robert GARAUD, Suzette GARAUD, Jean-Marie GONSOLIN, Arlette GONTARD, Valéria GUZZO, André MARCOU, Claudine PORCERO, Gisèle ROUX.

**REPRESENTES :** MM. Marie-Luce ALBRIET, Fabrice BON, Suzanne CHAIX, Monique CHATAIN, Fabiola COUHIN, Magali FRANCOU, Maurycette FRANCOU, Mathilde MARY, Pierre ODDOS, Mignonne PELLISSIER, Juliette SAVIGNON.

La Présidente Gisèle ROUX a remercié les personnes présentes et les membres du Conseil d'Administration.

Bilan moral, bilan financier et renouvellement du bureau étaient à l'ordre du jour.

La séance a débuté avec le bilan annuel :

- Comme chaque année, l'Association a fait des visites guidées de CORPS en Juillet et Août. Des demandes ont été faites pour des groupes au mois de Mai. Ces visites pourraient être assurées par plusieurs personnes, selon les conditions.
- L'Association s'occupe toujours de l'édition des livres de Mr Jean GUEYDAN. D'ailleurs, 6 exemplaires des Thèses et 6 exemplaires des Paroisses du Beaumont ont été réédités ; elle s'occupe aussi des recherches généalogiques qui ont été moins nombreuses cette année.
- Le photocopieur de l'Association mis à disposition a généré 160 942 photocopies sur l'année.
- Le prix des photocopies reste à 40cts pour la Mairie et 50cts pour les associations dans la mesure où le contrat reste inchangé.
- L'action la plus importante reste la sortie du Petit Corpatous tous les 2 mois. Soit 224 journaux, 111 à Corps, 113 envoyés par la Poste dont 4 gratuits, sachant que les abonnés nous ayant rejoints en cours d'année et les dons sont comptabilisés. Aussi un grand merci à tous ceux et celles qui se dévouent. Le tarif est de 90F sur Corps et 115F envoyé. Merci à tous les lecteurs
- Il a été proposé afin d'améliorer le journal une homogénéisation des articles grâce à un logiciel de mise en page, un édito, un nouveau système de reliure. Toutes ces propositions seront étudiées au cours de l'année.

- En outre, la constitution d'un comité rédactionnel a été approuvée par l'Assemblée. De ce fait, ce comité se réunira avant chaque parution pour décider du contenu du journal.

- **Bilan Financier 2000:**

| RECETTES             |           | DEPENSES              |           |
|----------------------|-----------|-----------------------|-----------|
| ABONNEMENTS          | 22 355,00 | GESTETNER PHOTOCOPIES | 7 547,28  |
| PHOTOCOPIES MAIRIE   | 22 977,20 | GE CAPITAL            | 21 022,08 |
| AUTRES               | 4 020,30  | ASSURANCES            | 654,00    |
| LIBRE-SERVICE        | 1 387,00  | TIMBRES               | 3 417,00  |
| VENTE LIVRES         | 5 700,00  | FOURNITURES BUREAU    | 59,01     |
| NOTES GENEALOGIQUES  | 130,00    | PAPIERS               | 4 368,40  |
| INTERET PART SOCIALE | 20,40     | DIVERS                | 404,90    |
|                      |           | ACHAT LIVRES          | 1 341,00  |
| TOTAL RECETTES :     | 50 889,90 | TOTAL DEPENSES :      | 38 813,67 |

BALANCE POSITIVE AU 31/12/00 DE 12 076,23

RESTE COMPTE COURANT : 18 069,45  
RESTE COMPTE SUR LIVRET : 11 785,61  
RESTE CAISSE EN ESPECES : 36,00

FACTURE PHOTOCOPIES IMPAYEES : 4 180,00

- Suite à la démission de Marie Luce ALBRIET Trésorière, qui a déménagé de notre commune pour des raisons professionnelles, il a fallu procéder au renouvellement du Bureau qui se composait comme suit :

PRESIDENT D'HONNEUR : Mr Gérard CARDIN  
PRESIDENTE : Mme Gisèle ROUX  
VICE-PRESIDENTE : Mme Solange BALMET  
SECRETAIRE : Mme Juliette ARBOUET  
TRESORIERE : Mme Marie-Luce ALBRIET

De nouvelles Associations ayant vu le jour, nous accueillons de nouveaux membres dans le Conseil d'Administration :

|                    |                    |            |
|--------------------|--------------------|------------|
| CHCEUR A CORPS     | Mr André MARCOU    | Président  |
|                    | Mr Robert GARAUD   | Trésorier  |
| ART TISSE          | Mme Fabiola COUHIN | Présidente |
| MAISON DU TOURISME | Melle Valérie AVY  |            |

Les Associations ne figurant pas dans le Conseil d'Administration telles que : l'ACCA, La Gaule de La Sézia, La Boule du Chamois seront contactées pour en faire partie.

- Le vote a donné les résultats suivants :

PRESIDENT D'HONNEUR : Mr Gérard CARDIN  
PRESIDENTE : Mme Gisèle ROUX  
VICE-PRESIDENTE : Mme Solange BALMET  
SECRETAIRE : Melle Valérie AVY  
TRESORIER : Mr Hervé FERRIERE  
TRESORIERE ADJOINTE : Melle Valérie GUZZO

La réunion s'est terminée par le partage d'une brioche et d'un verre de l'amitié.

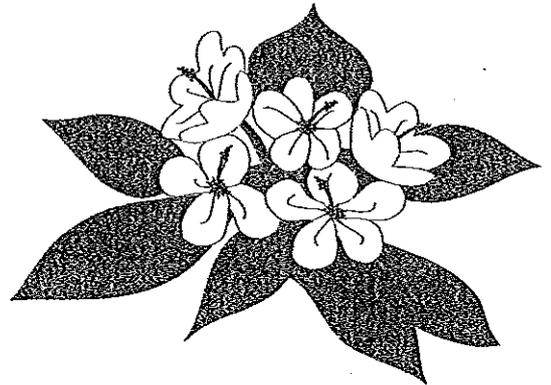
# HOMMAGES

Le 20 Novembre 2000, Madame Marcelle PASCAL est allée rejoindre au cimetière des Petits Moulins de PRÉBOIS, son mari Monsieur Raymond PASCAL.

Elle l'avait épousé en 1945 et avait immédiatement adopté le village de CORPS et collaboré aux nombreuses activités de son mari : les transports Corps-La Salette avec les fameux petits cars dont tout le monde se souvient ; les activités de Maire ; l'hôtel-bar 'des Voyageurs' et, plus tard, taxi-ambulance, ramassages scolaires.

Contrairement au caractère jovial de son mari, Madame PASCAL a toujours fait preuve de discrétion.

Ils resteront des figures marquantes du village de CORPS.



## Emile PORCERO

Emile PORCERO est parti sur le chemin du souvenir. On ne le verra plus sillonner son village comme il le faisait si souvent sur son deux roues à moteur.

Ami de la nature, il l'était. Ses plaisirs se multipliaient selon les saisons : la pêche, la chasse, les champignons n'eurent pas de secrets pour lui.

Figure locale incontournable, il sera un résistant de la première heure dans le Maquis de l'Oisans à Valbonnais. Son dessein fut de combattre l'oppression dans la clandestinité.

Sa vie professionnelle il la voua à l'agriculture afin de faire vivre sa nombreuse famille. Sa peine fut grande lorsqu'il perdit accidentellement son fils Christian, puis son épouse Raymonde.



Ses amis footballeurs ont toujours tenu à honorer la mémoire de Christian.

« Mile », ancien footballeur du F.C.O. et dirigeant du F.C.S.I., était apprécié de tout le monde. Sa passion du foot lui fit côtoyer pendant plus de trente ans ses amis du F.C.O. Toujours sur le bord du terrain pour partager les victoires et les défaites. Surtout, il leur resta fidèle quand ils fusionnèrent avec les Mensois et les Murois.

Personne ne l'oubliera tant il se montra chaleureux, passionné et généreux.

(Paru dans le DL)



# CUISINE

## Omelette aux « herbes »

Préparation et cuisson : 15 minutes.

8 œufs / 2 cuillerées « d'herbes » cuites et égouttées par personne / Sel, poivre / 5 cl. de crème fraîche (facultatif) / Certains ajoutent 1 grosse cuillerée de farine / 50 g. de beurre.

Battre les œufs avec les herbes hachées grossièrement, assaisonner, ajouter éventuellement la crème fraîche.

Cette omelette se fait bien sûr à la poêle avec le beurre, elle est servie plate, c'est-à-dire non roulée et toujours bien cuite (non haveuse).

Omelette pour 4 personnes.

## Tarte « de rien » ou tarte au sucre

Préparation et cuisson : 30 minutes.

300 g. de farine / 3 œufs entiers battus / 75 g. + 50 g. de sucre semoule / 30 g. de beurre + 80 g. de beurre fondu / 5 g. de levure de boulanger délayée dans 1,5 cl. de lait / 5 g. de sel.

Mélanger la farine, les œufs, 75 g. de sucre, le beurre fondu, la levure délayée et le sel, la pâte doit être molle, voire très molle. Laisser « pousser » pendant 2 heures dans un endroit tiède.

Avec cette pâte, garnir 3 tourtières, et laisser lever 2 heures.

Mettre sur la pâte levée le sucre semoule restant et le beurre en petites parcelles. Cuire à four chaud (thermostat 8) 7 à 8 minutes.

Ce dessert, très simple (certains utilisaient même de la pâte à pain) se réalise surtout dans le Nord du Dauphiné. C'était le dessert typique des repas « de batteuse ».

## POTÉE DAUPHINOISE

La plus célèbre des potées est la potée auvergnate, mais chaque province possédait jadis sa propre recette de potée, ce plat complet des jours de fête paysans. Toutefois, n'oublions pas que le but de la potée était surtout la soupe que les viandes parfumaient et c'est sous l'appellation 'soupe' qu'elle est rangée dans les cahiers de recettes de nos grands-mères. On notera que la potée dauphinoise, à l'instar de la daube à la boulommière, est fort plantureuse et comporte trois viandes : porc, bœuf et veau.

**Préparation :** 25 mn – **Cuisson :** 2 h environ

**Ingrédients :** 1 cervelas, 1 langue de bœuf, 1 paquet de couennes, 1 jarret de porc, 500 g de palette de porc, 2 pieds de porc, 3 pieds de veau, 2 bardes de lard, 2 oignons, 1 chou, 4 carottes, 2 navets, 4 pommes de terre.

Faites dessaler le jarret et la palette, puis faites-les cuire à l'eau avec les pieds de porc et de veau, les côtes, la langue et le lard. Amenez à ébullition, ajoutez les légumes et faites bouillir 15 mn. Retirez le jarret, les pieds et le lard et remplacez par le chou détaillé en julienne. Laissez cuire encore 1 heure. Ajoutez alors le cervelas et les pommes de terre. Remettez ensuite le jarret, les pieds et le lard. Laissez cuire encore 15 mn. Egouttez bien légumes et viandes et servez.

## SOLUTION DES JEUX

### MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Nécrophille - 2. Ogres, Odin - 3. Tain, Muon - 4. Arsouilles - 5. Item, Léa - 6. Ré, Mai, Ter - 7. Érietter - 8. Sen, Hélène - 9. SN, Dé, Irun - 10. Étriers, ET.  
Verticalement : I. Notairesse - II. Écartement - III. Crise, In - IV. Renommé, OI - V. Os, Athée - VI. Milite - VII. Houle, Ellis - VIII. Idolâtre - IX. Line, Nue - X. En, Sarment.

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| B | R | A | C | T | E | E | S | A | C | R | A | S |
| L | E | V | A | I | N | A | D | R | O | I | T | E |
| E | C | O | R | C | A | N | T | T | U | D | O | R |
| S | O | I | N | S | O | I | E | S | A | L | I |   |
| S | I | S | E | B | I | N | T | J | E | L | E |   |
| U | N | I | B | I | S | E | A | U | T | E | U |   |
| R | N | U | R | S | E | I | N | T | R | O | S |   |
| E | B | E | N | I | S | T | E | T | I | E | R | N |
| R | A | C | E | T | O | N | E | E | T |   |   |   |
| D | I | L | U | E | L | U | B | R | E | F |   |   |
| E | C | U | L | A | I | L | L | E | L | I |   |   |
| P | O | M | P | E | T | T | E | A | N | A | D |   |
| A | L | E | R | T | E | R | D | R | I | S | S | E |
| R | E | N | E | L | I | T | R | E | P | A | L |   |
| T | E | S | T | E | E | A | U | S | T | E | R | E |

## -PEDICURE-

La pédicure sera présente Salle de la Mairie

**Le Jeudi 22 FÉVRIER**

Il est indispensable de vous inscrire au plus tôt à la Mairie. Merci. Mairie 04 76 30 00 31

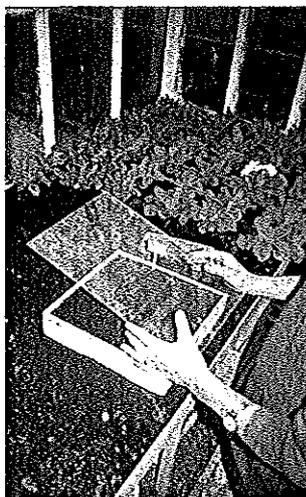
# JARDIN

de saison



Il est temps de semer les pétunias, comme ces jolis "Mirage Light Blue".

## Des annuelles à foison



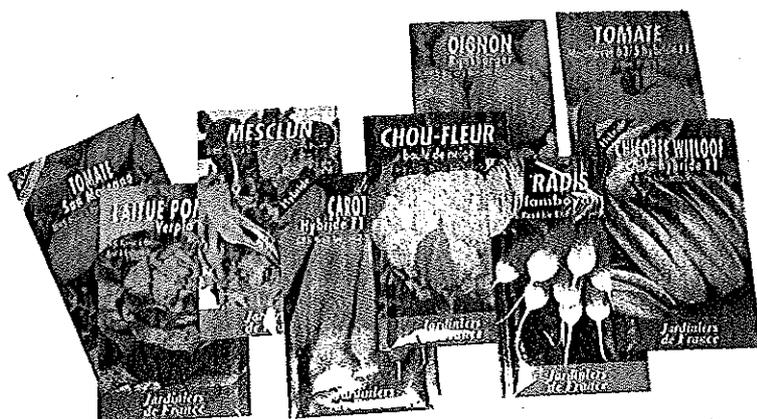
Photos : MAP / A. Decort - PHU / E. Glud - DR.

Recouvrez votre terrine de semis d'une feuille de verre.

Effectuez les premières multiplications de fleurs annuelles : bégonias et pétunias. Nous entrons dans la période des semis effectués sous abri vitré et chauffé — serre, véranda ou pièce bien claire. Les semis se font dans des terrines, en terre cuite ou en plastique, que vous aurez bien lavées et désinfectées avec un fongicide. Employez une terre légère, sableuse, riche en terreau que vous aurez tamisé, ou bien utilisez un terreau prêt à l'emploi "spécial semis". Ce dernier effectué, il faut placer sur la terrine une feuille de verre bien propre, pour maintenir une atmosphère un peu confinée, même si la culture a lieu dans une serre bien chauffée. La vitre sera retournée chaque jour : cette aération de quelques minutes permet l'évacuation de l'eau de condensation.

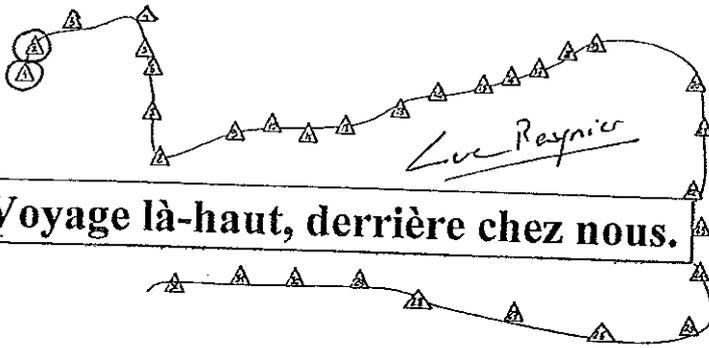
## Aérez la mâche

Découvrez le carré de culture, si vous l'avez protégé pour les froids, dans la mesure où le temps le permet. Mais ne vous débarrassez pas encore des feuilles ou de la paille. Vous risquez de devoir vous en servir à nouveau. Si vous devez terminer le bêchage à cet endroit, utilisez donc tous les pieds pour réaliser d'excellents potages à la façon de l'oseille.



## Le plein de graines

Commandez rapidement les graines potagères que vous pensez semer. Ne commandez que ce qui vous est nécessaire. En effet, si de nombreuses semences peuvent se garder d'une année à l'autre, elles perdent néanmoins peu à peu leur faculté germinative.

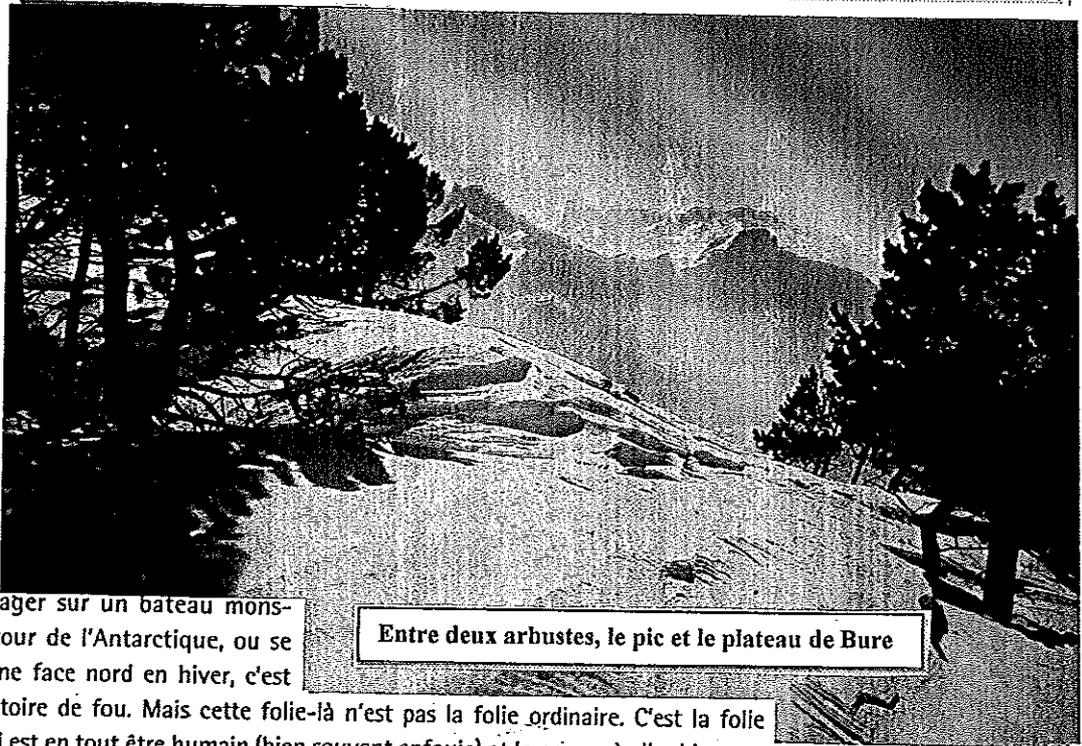


**Voyage là-haut, derrière chez nous.**

**COTE ROUGE (2014m), COTE BELLE (2028m),** deux sommets sur lesquels on peut se perdre dans le brouillard. Tous les moyens de locomotion sont acceptés, skis, raquettes, parapente, etc.... Entre St Michel, St Julien et le sanctuaire de la Salette c'est un terrain de jeu fabuleux avec une vue panoramique sur le Dévoluy, le Vercors, le Champsaur et les Ecrins de la Muzelle à l'Olan.

*On a croisé un pépé de 70 ans avec une bouille de père Noël. Il nous a prévenus qu'en redescendant on allait trouver un sentier très fin, très glissant et nous a conseillé de nous accrocher aux touffes d'herbes. Il avait une façon de marcher comme dans les films, tout imprégné de sa montagne. On l'a pris au sérieux et on a bien fait, parce que c'était vraiment très glissant!"*

**P Bérhault**  
(traversée des Alpes)

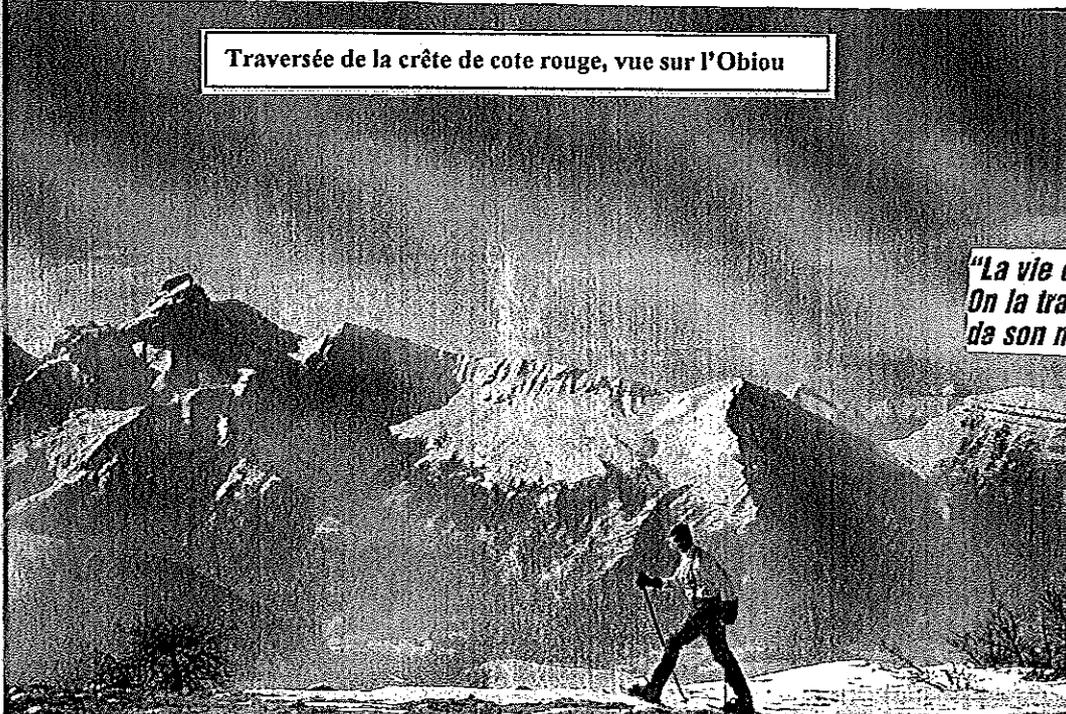


**Entre deux arbustes, le pic et le plateau de Bure**

S'engager sur un bateau monstrueux, seul autour de l'Antarctique, ou se balancer dans une face nord en hiver, c'est toujours une histoire de fou. Mais cette folie-là n'est pas la folie ordinaire. C'est la folie indispensable qui est en tout être humain (bien souvent enfouie) et le pousse à aller bien au-delà de ce qu'on imagine être la machine humaine. C'est la folie des mystiques, des poètes, des artistes, des scientifiques, des amoureux, c'est la folie de ceux qui croient en l'incroyable. C'est la folie douce qui nous habite tous et que nous n'acceptons pas tous. Cette folie-là n'est pas synonyme d'imprudence. Elle est parente de l'engagement. L'engagement de tout l'être qui fait que l'on peut oser là où personne n'a osé, là où bien peu ne se risquent. C'est la folie du créateur, celui qui risque son être pour agrandir l'horizon de la pensée, la profondeur de la vie. Et ça n'est pas faire n'importe quoi. C'est aussi mesurer, même au cœur de la démesure.

Jean-Michel Asselin

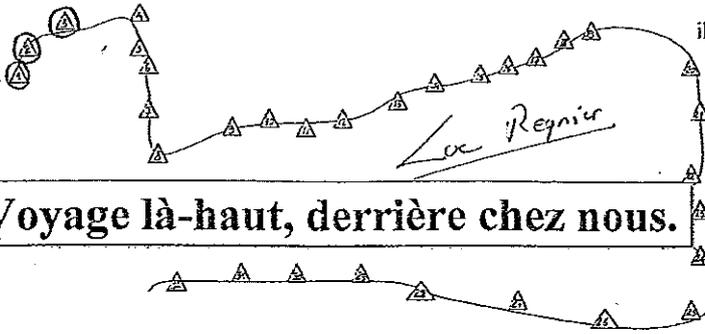
**Traversée de la crête de cote rouge, vue sur l'Obiou**



**"La vie est futile.  
On la traverse en faisant  
de son mieux"**

*"La vie est futile. On la traverse en faisant de son mieux. Pour cela, la liberté de fonctionnement et celle de l'esprit se révèlent indispensables". "Tu es dans une situation où si tu te mets à penser à tout, tu passes pas. Tu vis la minute, la seconde, c'est une question de survie. Ça t'imprègne et tu gardes ça dans la vie de tous les jours".*

**P Bérhault**  
(traversée des Alpes)



## Voyage là-haut, derrière chez nous.

Le mont GARGAS (2230m), le panorama et la table d'orientation valent le déplacement. C'est le belvédère du sanctuaire de la Salette. Le chemin est très bien tracé, il permet à ceux qui ont le pas hésitant de gravir une vraie montagne sans trop de difficultés. L'hiver la corniche du sommet et magnifique et la pente à skier est assez soutenue.

Je tombe de rage et de honte quand je vois partir des ethnologues en reconnaissance, de Paris ou de Lyon, ou vers la Nouvelle-Guinée ou, s'ils manquent de crédits, vers le Queyras et les Pyrénées, pour observer les mœurs des sauvages qui restent ou des derniers paysans. Après leur avoir ôté leur vie et leur métier, on leur prend leur dernier bien, leur culture, chef d'œuvre perdu sans retour. Sans y comprendre goutte. Je veux que l'on étudie tout, sauf mon père, ma mère et mon frère. À quand un parti de paysans queyrassins ou quercynois en route vers Paris pour observer les usages étranges des muséologues et du show business ?

Toute cette indignation inutile pour dire que l'événement le plus considérable de tout le XX<sup>e</sup> siècle et peut-être de toute l'histoire humaine depuis plus de dix mille ans fut cette coupure qui nous détourna de l'agriculture, principale activité de l'humaine condition et modèle de vie universel. Quand on fêta le passage à l'an 2000, qui décrivit cette révolution profonde ? Les choses les plus décisives, vous le voyez bien, passent inaperçues. Car aujourd'hui, je ne rencontre plus un seul ouvrier, député, artisan, écolier... qui ait su traire les vaches, botteler le foin ou ramer la vigne. L'immense majorité de la population était terrienne, elle ne l'est plus.

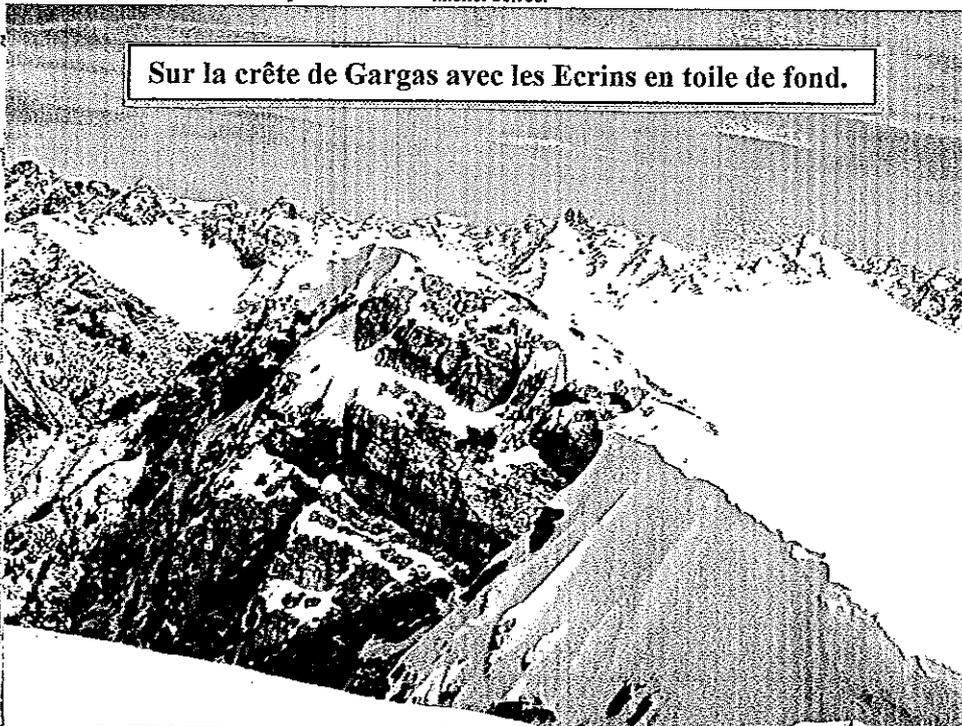
Michel Serres.

il y a trois sortes d'hommes : les vivants, les morts et ceux qui partent en course à la Barre des Écrins, la Grande Ruine ou le Doigt de Dieu ☉



Le sommet de Gargas et sa corniche poussée par le vent du sud.

## Sur la crête de Gargas avec les Ecrins en toile de fond.



En bas, on est dans un marécage, on s'enlise dans une société de publicité, de télé, de MacDo, rien que de l'artificiel merdique. Désolé, mais c'est ça... Là-haut, rien n'a changé depuis des millions d'années. Bien sûr on a ajouté l'équipement, les pitons parfois en quantité. Certains ne peuvent s'en passer, d'autres les évitent. D'autres encore se rassurent en achetant le matériel le plus performant. Mais tu ne vas pas progresser parce que tu possèdes le piolet le plus léger et le plus technique. La tête. Tout est dans la tête. Ça se passe au moins à 80 % dans la tête (il l'écrit). Rien à voir avec les muscles. Tu peux faire 100 tractions sur un doigt, ça ne t'apportera rien pour gravir l'Everest. Tu dois être clair psychologiquement.

le Slovène Tomaz Humar<sup>®</sup> s'amuse à résoudre un par un tous les derniers grands problèmes de l'Himalaya.

## Massif des Ecrins

# Les Rouies, 3 589 m

Il y a des jours où le printemps vous offre le meilleur de l'hiver. Une perturbation glauque nous avait arrosés en vallée ces dernières 48 heures. Elle laissait présager sa petite couche de neige fraîche en montagne. Avec le soleil revenu et la route de la Bérarde ouverte, il y avait de quoi se payer une chouette journée de ski en haute montagne. Une journée à s'envoyer une randonnée d'ordinaire rebutante, aujourd'hui mise en beauté par les conditions. Voyons voir. Que nous dit ce cher Lucien Devies ? « Les Rouies. L'un des grands sommets les plus faciles du massif. Magnifique Belvédère. Depuis la Bérarde c'est une magnifique course. » Voilà qui correspond parfaitement à ce que nous cherchons. Par son glacier nord-est, les Rouies présentent une ascension facile, longue. La définition même de la bavante. Mais puisqu'il s'agit du genre « à faire, absolument », autant la faire dans de bonnes conditions (de glisse). Ce qui mate, ce ne sont pas tant les 1 850 mètres de dénivelé. Non. Ce sont plutôt les deux faux-plats. Il y a d'abord celui qui mène au Plan du Carrelet : on se le tape au départ et au retour et le plus souvent avec les skis sur le sac. Compter une heure. Et puis il y a celui du sommet : un faux-plat typique, le genre longue traversée invisible qu'on découvre en croyant déboucher au sommet. Le traître. Allez, encore une heure. Ceci dit, les Rouies à skis ça vaut le voyage. Magnifique. Le cheminement est évident (en revanche, par brouillard ou mauvais, c'est du carte-altiboussole de haut vol). Les pentes sont très raisonnables (30/35° maxi, si on oublie les 40/45° de la courte pente sommitale). Et le point de vue depuis le sud des Ecrins est assez inhabituel. S'il y a des montagnes dont la réputation de bavante mérite qu'on la dépasse, les Rouies en font partie.

Une belle, longue et facile classique à skis de randonnée. 1 850 mètres de dénivelé à s'avalier au départ de la Bérarde. Panorama magnifique.



# Massif des Ecrins

## Plans

### Difficulté

Pour Volodia Shahshahani (Toponeige *Ecrins nord*):

- ski : 3.2 (entrée dans le ski-alpinisme : passages techniques, pentes longues à 35°, courts passages à 40/45°).
- marche : F (facile).

• exposition : 1 (l'exposition est celle de la pente elle-même ainsi que les difficultés classiques liées au parcours en terrain glaciaire).

Une course rendue difficile surtout par sa longueur. Délicate par mauvaise visibilité. Les nombreuses pentes orientées est et sud-est sous lesquelles on passe (col de la Lavey par exemple) impliquent un départ matinal.

### Matériel

Matériel de ski ou de surf de randonnée classique. ARVA, pelle, sonde évidemment, piolet et crampons.

### Dénivelé de l'itinéraire

1 850 mètres. Départ : la Bélarde 1 720 m. Sommet des Rouies : 3 589 m.

### Période

Selon l'enneigement, de novembre à mai.

### Itinéraire

De la Bélarde, remonter le Vénéon par sa rive droite en direction du chalet-hôtel du Carrelet (sud-sud-est). Avant l'hôtel, à l'entrée du replat du Plan du Carrelet, traverser le Vénéon pour rejoindre sa rive gauche (passerelle ou autres passages selon l'enneigement). Entrer dans le vallon du Chardon. On bute sur un verrou glaciaire composé de quelques rochers raides : le franchir au mieux par les pentes, soit en restant rive gauche du torrent du Chardon, soit en traversant. Prendre pied sur le glacier du Chardon (2 050 m environ). Le remonter jusqu'à



l'embranchement avec le glacier des Rouies (2 700 m environ). Partir à droite sur ce dernier par une première pente raide. On remonte normalement le glacier par sa rive gauche (crevasses). On passe sous les pentes issues des barres et du col de la Lavey. Puis on débouche sur le plateau supérieur du glacier des Rouies, où une longue traversée presque plate mène au pied de la pente sommitale des Rouies (100 m environ, dont 70 m à 40/45°).

Cet itinéraire, évident par beau temps, deviendra franchement problématique en cas de brouillard (réservé aux pros de l'orientation en haute montagne).

### Descente

Par le même itinéraire. De nombreuses pentes sont orientées Est et prennent le soleil matinal. Partir tôt pour éviter la soupe (ou pire) à partir de la mi-journée.

### Bibliographie

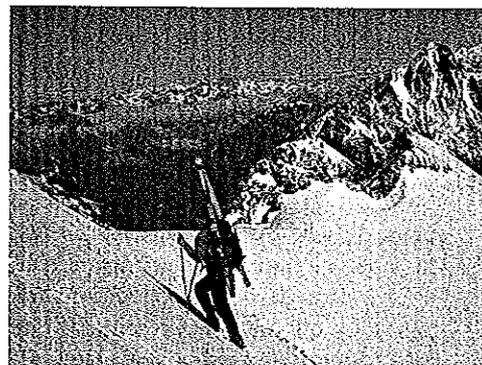
- Ecrins nord* par Volodia Shahshahani. Ed. Volopress, coll. Toponeige, 1998.  
*Ski de montagne en Dauphiné* par Jean-Pierre Bonfort. Ed. Cent Pages, 1996.  
*Le Haut-Dauphiné à skis* par André Bertrand. Ed. Denoël, 1984.

### Carte

IGN Top 25. La Mure Valbonnais. 3336 OT.

### Encadrement

Manu Lestienne : 04 76 79 98 04  
 Bureau des guides et accompagnateurs du Sud Dauphiné : 04 76 81 14 56



La dernière pente sommitale des Rouies se remonte volontiers skis sur le dos. En cas de neige dure, crampons conseillés (70 m à 40/45°).

## Attention soleil !

Si les chutes de neige tardives peuvent être une aubaine pour le skieur de printemps, elles n'en exigent pas moins une vigilance toute particulière. En cette saison, contrairement à l'hiver, le soleil tape tôt et fort. Même de faibles précipitations (10 - 15 cm à tout casser) peuvent dès la fin de matinée partir en coulées de neige humide. Le visage cramé et l'œil inquiet, plusieurs groupes s'étaient fait piéger ce jour dans les pentes sud-est des Rouies, passées en quelques minutes de la belle fraîche à une soupe gluante et instable.

# CAHIER DU JOUR

## CARNET ROSE

*C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :*

- CYPRIEN** Fils de Marie-Charlotte et Joël DELCROIX, Petit-fils de Bernadette et Roger MATHIEU.
- VALENTINE** Fille de Sandrine et Sébastien DIDIER, Petite-fille de Robert et Yvette DIDIER.
- LAURA** Fille de Sandrine et Claude RUSSO, petite sœur de Nicolas,  
Petite-fille de Danielle BALMET, arrière petite-fille de Solange et Jean BALMET.
- JULIEN** Fils de Céline et Franck NGUYEN, petit-fils de Aline ABONNEL et Dao NGUYEN,  
Arrière petit-fils de Marie-Thérèse ABONNEL.
- MELANIE** Fille de Florence et Pierre DUMAS, petite-fille de Raymonde et Elie DUMAS,  
Arrière petite-fille de Marie-Thérèse ABONNEL.

*Sincères félicitations aux parents, grands-parents et arrières grands-parents, et meilleurs vœux aux bébés.*

## CARNET BLANC

Le 2 Décembre 2000, a été célébré, le mariage de **Mercédès GARCIA TABOADA** et de **Didier L'HOMME**.

Le 30 Décembre 2000, a été célébré, en l'Eglise de CORPS, le mariage de **Virginie CARDIN** et de **Stéphane SAMBAIN**, fille de Christine et Gérard CARDIN, fils de Joëlle et Fernand SAMBAIN.

Le 30 Décembre 2000, a été célébré à Bagneux (92), le mariage de **Ingrid ACHARD** et de **Nicolas GUEYDAN**, fils de André et Noël GUEYDAN et petit-fils de Marie-Jeanne GUEYDAN.

*Meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux couples et sincères félicitations à leur famille.*

## CARNET DE DEUIL

*Nous avons appris avec tristesse le décès de :*

- Louis FERRIERE** Cousin des Familles FERRIERE, BERNARD, et FRENOY.
- Emile PORCERO** Père et beau-père de Emile et Liliane, Serge et Ginette, Daniel et Bernadette,  
Maryline et Jacky, Raymond et Claudine, Muriel et Jean-Marc,  
Frère de Juliette et Pierrette.
- Léon MONETTI** De Ambel.
- Simone JACQUEMET** De Saint Firmin. Familles TEMPLIER, JACQUEMET, BLANC, VIAL.  
**Née TEMPLIER**
- Père Lucien CHAPUIS** Sanctuaire de La Salette.
- Raymond VINCENT** Père et beau-père de Raymonde et Jean-Paul PRA,  
Grand-père d'Isabelle et Dominique.
- Lucas GUEYDAN** (5 ans) Fils de Philippe et Catherine GUEYDAN,  
Petit-fils de Danièle et Henri GUEYDAN.
- Renée DAVIN** St Laurent en Beaumont. Belle-sœur de Solange DAVIN.

*Rectificatif :*

- Marcelle PASCAL** Belle-sœur de Mme Casimir PASCAL,  
Tante de MM. Marcel, Roland et Gilles PASCAL.

*Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.*



## PAIX

*Paix ô Paix  
Sur le juste qui s'endort  
Seul dans son humble décor*

*Paix ô Paix  
Dans le froid des cimetières  
Quand siffle le vent d'hiver*

*Paix ô Paix  
Sous la voûte étoilée  
Une âme s'élève blessée*

*Paix ô Paix  
Sur l'enfant blond qui sommeille  
Les anges des berceaux veillent*

*Paix ô Paix  
Une nuit l'homme repenté  
Doucement quitte la vie*

*Paix ô Paix  
Le poète désespéré  
Berce des mots apaisés*

*Paix ô Paix  
Dans ton cœur et dans le mien  
Notre amour est en chemin.*

*Jocelyne MARIE FRANCE*

## PAROISSE ST PIERRE JULIEN EYMARD

### HORAIRE DES MESSES *Sous-secteur pastoral de CORPS*

Dimanche 11 FEVRIER :  
11H ST LAURENT EN BT

Dimanche 18 FEVRIER : 11H CORPS

Mercredi 28 FEVRIER: 18H30 CORPS  
*Mercredi des Cendres.*

## Aux Associations ou Particuliers

Si vous désirez faire passer une information (messages, articles, annonces, recettes...),

**Le Petit Corpatus**

la fera paraître gratuitement.

Cependant, le Comité de rédaction se réserve le droit de supprimer ce qui pourrait blesser ses lecteurs.

## CINÉ VADROUILLE

**VENDREDI 23 FÉVRIER 2001**

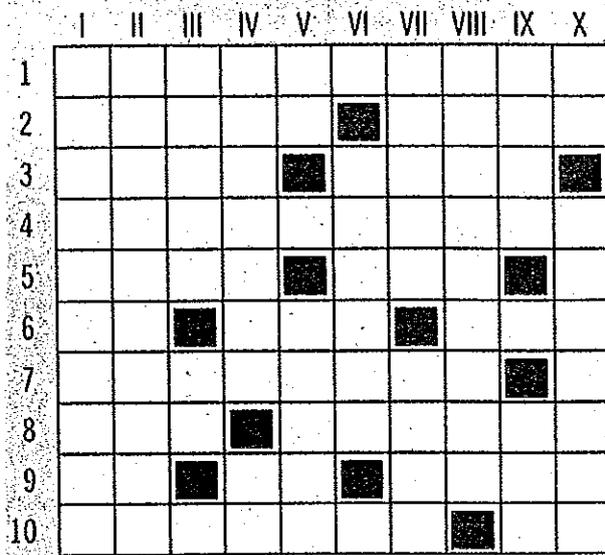
« CHICKEN RUN »

Film d'animation

Salle polyvalente à CORPS

Notez d'ores et déjà sur vos agendas les prochaines projections du cinéma itinérant :  
Les Vendredis 23 Mars, 20 Avril, 18 Mai et 15 Juin.  
(programme non communiqué)

# MOTS CROISES



**Horizontalement :** 1. Amateur de viande froide. 2. Fais marron. Dieu d'anciens combattants. 3. Cause de renvoi. Particule. 4. Débauchés peu soucieux de s'embaucher.

5. De plus. Légitime de Jacob. 6. Dans la gamme. Cinquième de série. Signe de développement. 7. Casser la croûte. 8. Pièce de Toyota. Belle prise. 9. Quand on va vers l'un, on tourne le dos à l'autre. Entre dans un cornet. Ville d'Espagne. 10. Ils vont à la selle régulièrement. Nom d'un petit bonhomme.

**Verticalement :** I. Elle est responsable de ses actes. II. Il maintient les distances. III. Elle conduit à la cellule ou au cabanon. A la page et dans le bouquin. IV. A donc réussi. Convient pour tous les jours. V. Ils nous supportent bien. Pour lui, mourir c'est la fin de tout. VI. Est donc engagé. VII. Ondulation permanente. Montre mes préférences. VIII. Activité peu catholique. IX. File... à l'anglaise. Sans effets mais fait de l'effet. X. Préposition. Bois du vin.

## SOLUTION DES JEUX

# MOTS CASES

## PAGE CUISINE

**Mots de 8 lettres :** avoisiné - biseauté - blessure - bractées - bricelet - bricolée - cousette - ébéniste - écorçant - noisette - pompette - sérieuse.

**7 lettres :** acétone - adroite - alerter - austère.

**6 lettres :** bintje - départ - drisse - fidèle - intrus - levain - lumens - recoin - satiné - testée.

**5 lettres :** acras - atèle - atoll - bissé - carné - dilué - Éolie - errer - junte - lares - litre - nurse - soins - terne - Tudor - untel.

**4 lettres :** aspe - béni - bref - étai - Ille - prêt - rène - rida - sali - sise - tics - unau.

**3 lettres :** ana - art - dru - écu - élu - ENA - nul - oie - pal - sar - tri - uni.

**2 lettres :** et - la - lé - li - ta.

